Metz Métropole

METZ MÉTROPOLE
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | **www.metzmetropole.fr**

Nombre de membres au Conseil métropolitain : *108 titulaires – 39 suppléants*	*Conseillers en fonction :* *108 titulaires – 39 suppléants*	*Conseillers présents : 66* *Dont suppléant(s) : 1* *Pouvoirs : 20* *Absent(s) excusé(s) : 24* *Absent(s) : 19*

Date de convocation : 24 septembre 2019

Vote(s) pour : 84
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 30 septembre 2019,
Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.
Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2019-09-30-CC-5 :
Contrat de Partenariat Métropolitain entre la Région Grand Est, la Métropole de Metz et la Ville de Metz.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5217-2,
VU la délibération du Conseil Métropolitain du 25 février 2019 adoptant le Projet Métropolitain, ses trois ambitions et ses dix chantiers,
CONSIDERANT les opportunités de partenariat et de financement avec la Ville de Metz et la Région Grand Est sur des projets partagés et des actions concertées qui s'inscrivent dans les priorités de chacune des institutions en vue de développer le territoire métropolitain,
CONSIDERANT que chacune des actions présentées dans le Contrat de Partenariat Métropolitain fera l'objet d'une convention spécifique entre les porteurs de projets et chaque partenaire,
CONSIDERANT que lors de l'examen du projet de Contrat de Partenariat Métropolitain et des débats qui s'en sont suivis en Conseil métropolitain, les remarques figurant dans le document joint en annexe ont été formulées,

APPROUVE le projet de Contrat de Partenariat Métropolitain entre la Région Grand Est, la Métropole de Metz et la Ville de Metz, joint en annexe,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et signer le Contrat de Partenariat Métropolitain ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 8 octobre 2019
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services

Barbara FALK

METZ MÉTROPOLE

Le Contrat de Partenariat Métropolitain

Lors des débats en Conseil Métropolitain du 30 septembre 2019, les remarques ci-après ont été formulées sur le Contrat de Partenariat Métropolitain par les élus métropolitains. Elles incluent les échanges réalisés en Commission économie, tourisme, enseignement supérieur, recherche et innovation le 16 septembre 2019, en Commission mobilité le 17 septembre 2019 et en Bureau Métropolitain le 23 septembre 2019.

Les élus métropolitains rappellent la nécessité de coordonner le Contrat de Partenariat Métropolitain avec l'élaboration du Contrat de Plan Etat–Région (CPER) pour la période 2021–2027. En effet, le contrat est pleinement en accord avec les orientations reçues par le Préfet de Région dans l'élaboration du futur CPER. Les axes et projets, recensés et validés conjointement par les collectivités, seront ainsi présentés dans le cadre de la phase de discussion engagée par la Préfecture avec les Exécutifs du territoire régional. Ces priorités stratégiques du territoire seront susceptibles de bénéficier d'un soutien de l'Etat et d'un renforcement des financements croisés.

Dans le cadre de l'élaboration du CPER, un focus particulier devra être réalisé par la Métropole sur les enjeux universitaires du territoire. Par le passé, le Plan Campus, le CPER et les PIA ont en effet accéléré la structuration thématique et qualitative des campus messins et densifié ses potentiels technologiques.

Les élus métropolitains insistent sur l'ambition universitaire de la Métropole et la nécessité de conforter le site messin en matière d'enseignement supérieur et recherche, socle majeur des fonctions métropolitaines. Le potentiel académique est un levier majeur de développement économique et d'attractivité territoriale (entrepreneuriat étudiant, incubation, compétences et expertise de formation initiale et professionnelle, excellence scientifique, différenciation technologique). A ce titre, Metz Métropole et l'Université de Lorraine se sont engagées dans un projet universitaire d'envergure en signant une déclaration commune qui vise à porter des actions conjointes et élaborer des outils de pilotage afin d'accentuer la dynamique, l'attractivité et la valorisation des trois campus messins. Une attention particulière doit être portée à la formation et la formation supérieure pour répondre aux besoins de développement économique et social. Sur cette thématique, la Métropole a une responsabilité territoriale particulière car les besoins d'emplois et de qualifications doivent s'entendre à l'échelle du bassin économique Nord Lorrain.

Les élus métropolitains attestent des enjeux majeurs du territoire en matière de mobilité, tant s'agissant du pôle d'échanges multimodal de la gare de Metz et notamment de son dépose-minute, du schéma cyclable inscrit au Plan de Déplacement Urbain, que de l'expérimentation de nouvelles mobilités.

Les élus métropolitains affirment les défis majeurs auxquels va être confrontée la Métropole en matière de rénovation thermique des logements, de végétalisation des centres villes et de sécurisation alimentaire.

Les élus métropolitains confirment la nécessité que la mise en œuvre du Contrat de Partenariat Métropolitain soit faite en étroite coordination avec la mise en œuvre du Pacte Métropolitain d'Innovation signé en 2018 avec l'Etat, ainsi qu'avec le chapitre métropolitain du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) Nord Lorraine en cours d'élaboration.

IXBUS

Résumé de l'acte
057-200039865-20190930-09-2019-DC5-DE

Numéro de l'acte :	09-2019-DC5
Date de décision :	lundi 30 septembre 2019
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Contrat de Partenariat Métropolitain entre la Région Grand Est, la Métropole de Metz et la Ville de Metz
Classification :	1.4 - Autres types de contrats
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	14/10/2019
Numéro AR :	057-200039865-20190930-09-2019-DC5-DE
Document principal :	99_DE-CPT5.pdf

Pièces jointes :

99_DE-CPT5 Annexes contrat partenariat métropolitain.pdf

Historique :

14/10/19 09:13	En cours de création	
14/10/19 09:16	En préparation	Catherine DELLES
14/10/19 09:16	Reçu	Catherine DELLES
14/10/19 09:16	En cours de transmission	
14/10/19 09:16	Transmis en Préfecture	
14/10/19 09:27	Accusé de réception reçu	

CONTRAT DE PARTENARIAT METROPOLITAIN DE METZ- Tableau récapitulatif

Date de la version : 12-juil-19

Axe stratégique	Objectif de coopération	Action	Porteur du projet	Coût global prévisionnel	Partenariats financiers envisagés						Calendrier opérationnel	Observations
Axe 1					Métropole	Ville	Région	Etat	UE	Autre		
Excellence	Le campus technologique, un écosytème alliant universités, recherches et entreprises à l'appui des filières stratégiques du territoire (matérieux, procédés, usine du futur, photonique)	de l'orde de 93M €					Financement des pôles au niveau du Grand Est sur la base de plans pluriannuels à partir de 2020 (dispositif commun). Pas de territorialisation prévue. Pour la création d'un lieu pour les étudiants sur le campus, inscription au prochain CPER (en fonction du cadrage qui sera donné) + mobilisation des soutiens Entrepreneuriat étudiant et prochain Pacte Grandes Ecoles Pour le pôle d'excellence photonique, 1ers retours de l'étude Grand e-nov le 13/9 + lien avec autres pôles à encourager (UTT) + à noter la fin du programme de financement de la chaire Photonique à Centrale Supélec (200 k€). La chaire photonique finance 10K€ pour l'étude photonique et MM finance Grand E-nov à hauteur de 60K€ pour des actions territoriales dont cette étude. Financements Feder potentiels sur le volet CST (Recherche) Pour le financement de projets (filières matériaux et Usine du futur), financements dans le cadre des soutiens mis en place (primo innovantes, aides RDI, fonds bpifrance, PIA3 Volet régionalisé...) Pour PEEL et IL : dotation globale UL à répartir entre les parties prenantes					
	"Bliiida 2020 territoire des possibles" : une métropole Art et Tech qui accompagne les starts-up et les talents entrepreneuriaux						Pour The Pool, financement 2020 et 2021 prévu sous réserve d'un autonomisation de la mission Incubation au sein d'une structure indépendante afin de gagner en effciacité Pour le fonds d'investissement start-up et le dispositif d'accélération, la démarche est à relier au dispositif SCALE E NOV + Grand Testeur (Gd E-nov) Animation d'un Bliiida dans les quartiers et Bliiida centre-gare : A examiner					Projet EIT retenu dans l'AAP EIT de l'ADEME et de la Région Pm : SEM inégigibles pm : intervention via le chapitre messin du POCE Nord Lorraine : examen au moment du dépôt du dossier. Possibilité de mobiliser d'autres lignes selon le dossier (dont CPRDF et PACTE emploi/formation).
	Plateau de Frescaty : un terrain d'implantation agile pour les entreprises à l'échelle métropolitaine						Zac Pointe Sud : A examiner Agrobiopole : La Région ne finance pas la conception du PAT mais se positionnera sur des actions opérationnelles en phase avec la politique agricole régionale. Soutien à hauteur de 25% en fonction de la nature exacte des dépenses. Concernant l'aménagement des locaux de stockage et d'hébergement des 3 maraichers testeurs, possibilité de financements Région sur les dépenses d'investissement des locaux de stockage. à hauteur de 25% des dépenses. Bâtiment T2 : A examiner Conciergerie, Tour de contrôle : A examiner au titre des EUS (A prioriser car il reste potentiellement 2 projets à soutenir dans le cadre de ce dispositif) Poste d'animation EIT, projet WTC-Sarrebruck : A examiner Hackathon : 8 à 10 M€ Démarche proactive de détection des gisements d'emploi : A examiner Programme partenarial Inspire Metz : 600 K€/an sur 3 ans Etude d'un dispositif d'accompagnement des TPE-PME/PMI : A examiner Ecole du numérique : Arbitrage en cours					
	Des outils transversaux à l'appui de la stratégie économique Dont : conforter le réseau d'excellence des équipements d'enseignement secondaire	Plan lycées de la Région sur le territoire de la Métropole > Lycée Raymond Mondon > Lycée Robert Shuman > Lycée Georges de la Tour > Lycée Louis Vincent > Lycée Fabert > Lycée Alain Fournier > Lycée André Citroën > Lycée Louis Cormontaigne > Lycée de la Communication > Lycée René Cassin	RGE	106,77M € HT			106,77M € HT					Projets Région Grand Est

		Le lycée 4.0 : vers le lycée du futur	RGE	0,931 M€			0,905 M€					

Axe stratégique	Objectif de coopération	Action	Porteur du projet	Coût global prévisionnel	Partenariats financiers envisagés						Calendrier opérationnel	Observations
Axe 2					Métropole	Ville	Région	Etat	UE	Autre		
Accessibilité et Mobilités	Améliorer l'accessibilité multimodale de la métropole messine	Renforcer l'accessibilité à 360° des gares métropolitaines : Peltre, Ars-sur-Moselle, Metz Nord, Woippy	MM	En attente éléments			Financement au titre de DIRIGE pour l'accompagnement financier des aménagements intermodaux autour des gares. Volet ferroviaire du CPER pour le financement des aménagements en gare nécessaires au développement de l'offre de transport.				2020 : définition d'un schéma stratégique 2020-2025 : réalisation des aménagements	
		Renforcer l'accessibilité à 360° : la gare de Metz Centre : un pôle d'échange multimodal interconnecté	MM/VDM/RGE	En attente éléments			Mobilisation possible du dispositif DIRIGE				Etude en 2019 Mise en œuvre des actions sur période 2020-2021	Etude globale (100 à 150 K€) de niveau projet à porter conjointement par les 3 structures (Région/ Métropole/Ville).
		Offrir un transport ferroviaire performant - Centre de maintenance du matériel ferroviaire de Montigny-lès-Metz	MM	90M€ HT	Projet Région GE			?	Financement INTERREG à voir		2019-2020 : études préliminaires 2020-2021 : études AVP/PRO 2021-2023 : travaux	Mise en œuvre du Schéma Directeur des installations de maintenance ferroviaire 130 emplois
	Favoriser les mobilités durables au sein de la métropole	Développer l'usage des transports collectifs - troisième ligne structurante de transports collectifs	MM	en attentes d'éléments			Pas de financement au titre de la mobilité. Participation technique possible				Etude en 2019	
		Encourager l'usage du vélo - Passerelle de Wadrineau	MM	3,2 M€ TTC			Pas de financements au titre de la mobilité A examiner au moment du dépôt du dossier dans le cadre du dispositif Espaces Urbains Structurants (EUS) La Région met à disposition des territoires un outil d'aide à la décision pour l'implantation de bornes de recharges électriques, gaz et hydrogène. Elle peut également accompagner l'implantation de bornes de recharge électrique et gaz et l'acquisition de véhicules hydrogène sous certaines conditions	Pacte Métropolitain d'Innovation : 947 500 €			Etude de conception (faisabilité/avant-projet) en cours (rendu pour juin 2019) Etude de projet à suivre en vue d'un chiffrage précis d'ici fin 2019 Début des travaux en 2020 (15 mois)	Il reste potentiellement 2 projets à soutenir dans le cadre du dispositif EUS. Priorisation nécessaire. Pas de financement sur les VRD non liés au cheminement mode doux

Axe stratégique	Objectif de coopération	Action	Porteur du projet	Coût global prévisionnel	Partenariats financiers envisagés						Calendrier opérationnel	Observations
Axe 3					Métropole	Ville	Région	Etat	UE	Autre		
Attractivité et Rayonnement	Projeter une image renouvelée du territoire	Soutien aux grands événements structurants du territoire en matière de développement économique	MM/acteurs concernés	Coût par évènement			Financement annuel GEN de l'ordre de 50 k€ (dans le cadre d'un dispsotif) + ESWC : pas d'opération en 2019, décalé à 2020 avec montant à arbitrer					
		Festival "Constellations de Metz"	VDM	1,6 M€ HT / saison	à préciser		100 000 € pour 2019, crédits Culture		Financement INTERREG	CD57 Partenaires privés		
		Ville créative / UNESCO	VDM	Dossier : 30 000 € HT Plan d'actions : 300 000 € TTC / 3 ans Investissement à chiffer			Participation de la Région au titre des grandes institutions culturelles "musicales" 2 057 000 € reconduction de 2019 EPCC Metz en Scènes et ONM / crédits Culture	DRAC GE			Appel à candidature en avril 2020 Dépôt dossier en juin 2020 Décision en octobre 2020 Mise en œuvre Plan d'actions sur 2021-2022	Candidature pertinente
	Développement des équipements métropolitains culturels d'excellence	> Musée de la Cour d'Or	MM	Fonctionnement : 300 000 euros (100 000 euros par an sur 3 ans) Investissement : 20 000 euros			La Région n'interviendra pas en fonctionnement, en revanche si une partie de l'étude a les caractéristiques nécessaires pour passer en investissement préalable à la restauration oui. La région n'intervient pas non plus pour des fouilles archéologiques programmées.					
	Développement d'équipements sportifs d'excellence	Rénovation du stade du FC Metz	Immobilière Saint-Symphorien	30M€ TTC		5 M€	4,5 M€ phase 1 crédits sport			CD57 : 5 M€	Travaux en cours pour une livraison en août 2020	30 M pour la fermeture des angles et l'enveloppe du stade - Région en attente de la sollicitation officielle et dossier complémentaire
		Centre d'entraînement du FC Metz	FC Metz	30 M€ HT 1ère phase : 10 M€ HT	Financement entièrement porté par le FC Metz						En cours pour une livraison en juillet 2019	Mise à disposition du terrain par Metz Métropole dans le cadre d'un bail à construction sur 35 ans

Axe stratégique	Objectif de coopération	Action	Porteur du projet	Coût global prévisionnel	Partenariats financiers envisagés						Calendrier opérationnel	Observations
Axe 4					Métropole	Ville	Région	Etat	UE	Autre		
	Incarner dans un lieu l'identité de la métropole de l'écologie urbaine et humaine	Les Récollets, lieu totem de l'écologie urbaine	VDM	4,6M TTC			A examiner					

Transition écologique et solidaire	Construire des outils innovants en faveur de l'efficacité énergétique	Elaboration d'un schéma directeur des énergies	MM	333 000 € HT			Financement Climaxion par l'ADEME	Pacte Métropolitain d'Innovation : 160 000 €		CDC : 36 400 € ADEME : 70 000 €	février 2019 - septembre 2020	
		Déchets : structuration d'une filière de collecte et valorisation des emballages plastiques		9,9M			Ce projet relève de financements nationaux de la part de CITEO et de l'ADEME et doit s'inscrire dans l'AAP de CITEO					
		Aide à la rénovation des copropriétés		263 175 € HT			l'ADEME et la Région financent la mission espace infos énergie portée par l'ALEC (3 ETP) jusqu'à fin 2020 La Région pourrait accompagner une dynamique du territoire sur l'habitat et l'énergie					
	Agir en faveur d'une métropole de la biodiversité Trame Verte et Bleue / Mont Saint Quentin	Trame verte et bleue / Trame noire		297 000 €	160 000 €		Dossier déposé par la MM dans le cadre de l'AAP TVB en mars 2019.				2019 - 2021	Coût global tous partenaires confondus (Metz Métropole, CEREMA, CPECSC, Conservatoire, Associations, ...) Dossier de candidature déposé à l'AMI lancé conjointement par la RGE, la DREAL et l'AERM Cofinancement espéré des porteurs de l'AMI
		Identification des zones humides du territoire		200 000 €			Service eau DTEEE non sollicité		Financement Feder potentiel (biodiversité)	AERM		chiffrage à affiner
		Plan paysage métropolitain		92 000 €			Pas de financements Région	30 000 € via Appel à Projet du Ministère de la Transition écologique et solidaire				
		Trame Verte Ville de Metz	VDM	130 000 €		130 000 €	La Ville de Metz devrait déposer un dossier sur le même AAP s'agissant de la plantation d'arbres. Financement Région envisageable au titre de l'AAP TVB. Au maximum 80% d'aide					
		Mont Saint-Quentin, un espace naturel et patrimonial remarquable		2 600 643 € HT			Dossier déposé par la MM dans le cadre de l'AAP TVB en mars 2019. S'agissant du patrimoine historique militaire : plafond maxi de 2 x 50K€ d'aides	Pacte Métropolitain d'Innovation : 200 000 €	Financement Feder potentiel sur la protection et la valorisation des zones Natura 2000 (biodiversité)	EPFL : 1 922 310 €		
	Gérer et valoriser la ressource en eau	Reconquête des berges de la Moselle	VDM	1M€ HT pour secteur camping Auberge de Jeunesse 5,45M€ HT pour secteur plan d'eau 4M€ HT pour secteur Fort Moselle			A examiner au moment du dépôt du dossier dans le cadre du dispositif Espaces Urbains Structurants (EUS). A examiner dans le cadre du dispositif Eau et territoire (25 % de l'investissement. 500 K€ maxi) si des travaux ambitieux sur les cours d'eau sont envisagés Des projets sur l'auberge de jeunesse, sur des hébergements insolites, sur le camping sont identifiés. A examiner dans le cadre des dispositifs Tourisme (soutenir les structures de tourisme pour tous (taux maxi 20 % de l'investissement et 300 K€ de plafond), hébergements insolites (taux maxi 20 % de l'investissement et plafond de 70 K€), hôtellerie de plein air (taux maxi 20 % de l'investissement et plusieurs autres conditions en fonction des projets menés au sein du camping)					Il reste potentiellement 2 projets à soutenir dans le cadre du dispositif EUS. Priorisation nécessaire.
		Préservation de la qualité de la ressource en eau du territoire - bassin versant du Rupt de Mad et lac de Madine	MM/acteurs concernés (SE, AERL, CA, SERM...)	En attente éléments			Possibilité de mobiliser l'AMI filières agricoles favorables à la ressource en eau (Région/ AERM) : 40 à 90 % pour étude, animation, investissement et aide de 20% pour les études néecessaires au SAGE Rupt de Maden partenariat avec l'AERM : aide de 20% des études nécessaires au SAGE Rupt de Mad			AERM dans le cadre de l'AMI filières commun avec la Région		Ajouter en acteurs la CLE du SAGE Bassin ferrifère et la CLE du SAGE Rupt de Mad. Enjeu quantitatif et qualitatif autour de la ressource et de conciliation des usages du lac de Madine (mainitien des activités de loisir dépendantes du niveau de l'eau) Enjeu qualitatif et quantitatif autour de cette ressource. Enjeu de conciliation des usages du lac de Madine (maintien des activités de loisir dépendantes du niveau d'eau).

CONTRAT DE PARTENARIAT METROPOLITAIN

Région Grand Est - Metz Métropole - Ville de Metz

Entre les soussignés :

La Région Grand Est, sise 1 Place Adrien Zeller BP 91006 67070 Strasbourg Cedex, représentée par Monsieur Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est, dûment habilité à l'effet de signer la présente par DCP n°XXXXX du 27 septembre 2019,

La Métropole de Metz Métropole, sise 11, boulevard Solidarité 57071 METZ Cedex 3, représentée par Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération .....,

Et la Ville de Metz, sise 1, place d'Armes, - J.F. Blondel 57036 METZ Cedex 01, représentée par Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2019,

Dûment habilités,

Préambule

Un rapprochement des politiques publiques de dimension métropolitaine

Les récentes réformes territoriales, notamment issues des lois MAPTAM et NOTRe, se traduisent par des organisations institutionnelle et administrative faisant des Métropoles les piliers de structuration d'une armature régionale recomposée. Elles confèrent prioritairement au couple Région-Métropole une responsabilité partagée en matière de développement et d'aménagement des territoires.

Cette relation privilégiée suppose un rapprochement des politiques publiques régionales et métropolitaines, en lien avec la Ville centre, siège d'une dynamique axée sur la proximité et l'innovation sociale, afin d'engager la valorisation des ressources économiques et humaines.

Considérant le rôle moteur des territoires urbains, la Région Grand Est entend accompagner les actions structurantes de la Métropole messine et de sa Ville centre en complémentarité avec ses orientations stratégiques d'aménagement et en concordance avec ses objectifs de développement. La Région Grand Est souhaite ainsi contribuer à asseoir la dimension métropolitaine de Metz et lui permettre de participer au rayonnement régional.

Corrélativement, Metz Métropole affirme la volonté d'assumer pleinement ses nouvelles responsabilités métropolitaines au sein de la Région Grand Est et de contribuer, avec la Ville de Metz, au développement de dynamiques territoriales partagées autour des enjeux de compétitivité, de mobilité, d'attractivité, de solidarité et de transition écologique.

Accélérateur de l'énergie du territoire métropolitain messin et de la vitalité reconnue de sa Ville centre, le Contrat de Partenariat Métropolitain identifie les projets partagés et les actions concertées qui s'inscrivent dans les priorités stratégiques de la Région Grand Est, de Metz Métropole et de la Ville de Metz, en traduisant de manière concrète la relation privilégiée de ces trois acteurs dans un cadre conventionnel.

En position de carrefour européen, une métropole tête de pont du rayonnement et de l'attractivité du territoire régional

Composée de 44 communes, la Métropole de Metz comprend une population de 226 287 habitants au 1er janvier 2019 (population légale 2016). En son sein, la Ville de Metz compte 119 856 habitants soit 53% de la population métropolitaine totale.

Située au cœur d'un territoire bordé par trois frontières, au sein d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants, Metz Métropole occupe une position centrale et structurante, aux côtés de sa voisine nancéienne, au sein du Sillon Lorrain. Situé à 45 minutes de trois pays d'Europe, le territoire possède un potentiel d'ouverture exceptionnel avec 24 millions d'Européens accessibles dans un rayon de 200 km (Paris, Luxembourg, Francfort, Bruxelles). Troisième métropole instituée au sein de la Région Grand Est, Metz Métropole dispose d'atouts majeurs porteurs d'avenir et de modernité.

La recherche d'un cap métropolitain accompagnant une définition d'ambitions et d'objectifs partagés

Le passage de Metz en Métropole s'accompagne du constat que les 44 communes, et au-delà les territoires à l'échelle du bassin de vie, sont de plus en plus imbriqués. L'ambition métropolitaine repose à ce titre sur la constitution d'un large partenariat autour d'orientations partagées.

Incarnation de ce changement de statut institutionnel, le Projet Métropolitain de Metz Métropole a été approuvé par délibération du Conseil Métropolitain le 25 février 2019. Socle de définition des orientations stratégiques de Metz Métropole, il a été bâti pour amplifier une dynamique engagée depuis plusieurs années autour de trois ambitions : Metz comme Métropole des liaisons européennes, Métropole Art & Tech et Métropole de l'écologie urbaine et humaine. Ces ambitions ont constitué le fil rouge de réflexions collectives aboutissant à un socle porteur de 10 chantiers thématiques qui guident la construction continue de la stratégie métropolitaine et l'animation que Metz Métropole entend développer sur le territoire.

Pour sa part, le Conseil Régional Grand Est a adopté le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), le 28 avril 2017, et le Schéma Régional de Développement du Tourisme en Grand Est (SRDT), le 29 mars 2018.

Le Contrat de Plan Régional du Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) définit, par ailleurs, pour les cinq prochaines années, les actions à mener pour assurer l'adaptation et la performance des compétences en faveur de l'emploi.

De plus, dans le cadre d'une large concertation lancée depuis 2016, l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) du Grand Est est en cours et son approbation est prévue pour la fin de l'année 2019. Dans ce cadre, 40 objectifs et 40 règles ont été identifiés, et autant de mesures d'accompagnement ont été proposées.

Enfin, la Ville de Metz s'est depuis longtemps engagée, dans des programmes ambitieux liés à son Agenda 21. La troisième génération, également appelée projet de territoire durable et solidaire, a été adoptée en mai 2018, promeut des politiques volontaristes en matière de cohésion sociale et de démocratie participative.

L'ambition est donc de formaliser les synergies nécessaires entre les politiques publiques de Metz Métropole, de la Ville de Metz et de la Région Grand Est, acteurs majeurs de l'investissement local, créateur de richesse et d'emplois, de l'amélioration du cadre de vie et de la cohésion sociale. Les trois collectivités ont d'ailleurs une habitude ancienne de coopération et de partenariat en matière de développement économique, d'enseignement supérieur et de recherche, d'aménagement et de mobilité durable mais également dans les domaines culturels, touristiques.

La Région reconnaît le rôle et la place de la Ville et de la Métropole de Metz sur le territoire en matière de rayonnement et d'attractivité, notamment vis-à-vis de certaines activités qui se localisent dans les métropoles et attirent les talents. Ainsi le partenariat qui se bâtit entre la Région et la Ville et Métropole de Metz est un acte de confiance réciproque ; il est également un acte de solidarité avec le reste du territoire.

Le contrat de partenariat métropolitain permet de développer un partenariat territorial fort entre la Région et la Ville et Métropole de Metz pour assurer un véritable croisement stratégique des enjeux régionaux et des stratégies locales.

Dans cet esprit, la Région Grand Est, Metz Métropole et la Ville de Metz s'accordent sur un certain nombre d'objectifs, se traduisant par des réalisations concrètes, sur la durée du mandat régional, soit à l'horizon 2021, autour de quatre axes stratégiques :

Axe 1 – Excellence : Innovante, une Métropole Art & Tech actrice d'une dynamique économique régionale tournée vers un objectif de croissance et d'emploi

Axe 2 – Accessibilité et Mobilités : Interconnectée, une Métropole des liaisons européennes moteur d'une ambition régionale conjointe d'accessibilité multimodale et de mobilités de proximité

Axe 3 – Attractivité et Rayonnement : Créative et intelligente, une Métropole Art & Tech à l'appui d'une vision régionale d'attractivité et de rayonnement du territoire

Axe 4 – Transition écologique et solidaire : Renouvelée, une Métropole de l'écologie urbaine et humaine laboratoire de résilience au service d'une ambition de développement durable

Avec ce partenariat qui se veut un regard croisé sur les compétences et les stratégies développées respectivement, les trois partenaires visent à accélérer le développement territorial et à renforcer la coordination des politiques publiques dans un souci d'excellence territoriale alliant croissance et développement durable.

Dans le cadre de ce partenariat, la Région soutiendra les projets structurants portés par la Métropole et la Ville de Metz, et ces dernières à travers ces projets contribueront à conforter la stratégie régionale et le rayonnement du Grand Est. La Région initiera aussi des projets ambitieux qui participeront à la confortation de la dimension métropolitaine du territoire.

1. EXCELLENCE : 7

A. LE CAMPUS TECHNOLOGIQUE, UN ECOSYSTEME ALLIANT UNIVERSITES, RECHERCHES ET ENTREPRISES A L'APPUI DES FILIERES D'EXCELLENCE DU TERRITOIRE 7

B. "BLIIDA 2020 TERRITOIRE DES POSSIBLES" : UNE METROPOLE QUI ACCOMPAGNE LES STARTS-UP ET LES TALENTS ENTREPRENEURIAUX 10

C. PLATEAU DE FRESCATY : UN TERRAIN D'IMPLANTATION AGILE POUR LES ENTREPRISES A L'ECHELLE METROPOLITAINE 12

D. DES OUTILS TRANSVERSAUX A L'APPUI DE LA STRATEGIE ECONOMIQUE 14

2. ACCESSIBILITE ET MOBILITES 20

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE MULTIMODALE DE LA METROPOLE MESSINE 20

1. Renforcer l'accessibilité à 360° des gares métropolitaines : Metz Centre, Peltre, Ars-sur-Moselle, Metz Nord, Woippy. 20

2. Offrir un transport ferroviaire performant - Centre de maintenance du matériel ferroviaire de Montigny-lès-Metz 22

B. FAVORISER LES MOBILITES DURABLES AU SEIN DE LA METROPOLE 23

3. ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT : 25

A. PROJETER UNE IMAGE RENOUVELEE DU TERRITOIRE 25

1. Festival "Constellations de Metz" 25

2. UNESCO : Insertion dans le Réseau des Villes Créatives de l'Unesco – Candidature sur le volet domaine créatif "musique" 26

3. Soutien aux grands événements structurants du territoire 28

B. DEVELOPPER DES EQUIPEMENTS METROPOLITAINS D'EXCELLENCE 29

1. Le développement des équipements culturels métropolitains d'excellence 29

2. Le développement des équipements sportifs métropolitains d'excellence 29

4. TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : 31

A. INCARNER DANS UN LIEU L'IDENTITE DU TERRITOIRE SUR L'ECOLOGIE URBAINE ET HUMAINE 31

1. Les Récollets : lieu totem de l'écologie urbaine 31

B. CONSTRUIRE DES OUTILS INNOVANTS EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE 32

1. L'élaboration d'un schéma directeur des énergies 33

2. L'aide à la rénovation de copropriétés et l'accompagnement des particuliers 34

3. La structuration d'une filière de collecte et valorisation des emballages plastiques 35

C. AGIR EN FAVEUR D'UNE METROPOLE DE LA BIODIVERSITE 36

D. GERER ET VALORISER LA RESSOURCE EN EAU 40

1. La reconquête des berges de la Moselle 40

2. La préservation de la qualité de la ressource en eau du territoire – bassin versant du Rupt de Mad et lac de Madine 41

2. DISPOSITIONS D'APPLICATION 42

1. PORTEE DU PRESENT CONTRAT 42
2. DUREE D'APPLICATION DU PRESENT CONTRAT 42
3. DES MODALITES DE SUIVI ET DE GOUVERNANCE 43
4. DE LA COMMUNICATION 43

1. Excellence :

Innovante, une Métropole Art & Tech actrice d'une dynamique économique régionale tournée vers un objectif de croissance et d'emploi

Située au cœur d'un territoire transfrontalier européen, la Métropole dispose de nombreux atouts : un tissu économique dense et dynamique, des filières d'excellence (matériaux-procédés, photonique, santé, numérique), un patrimoine exceptionnel (naturel, culturel, historique), ainsi qu'une attractivité commerciale remarquable (Metz la commerçante, Muse, Waves...).

Dix ans après les crises économiques mondiales et les réformes publiques qui ont particulièrement touchées la Moselle, la métropole messine poursuit son grand virage de mutation après avoir subi de plein fouet la perte de 5% de sa population dans le cadre des restructurations militaires.

Engagée dès 2007 dans une politique d'investissement exceptionnelle, la Métropole a su affirmer une nouvelle identité et renouveler son image en s'inscrivant dans une dynamique de transition, d'innovation et d'excellence.

Metz Métropole entend poursuivre le développement du territoire et de son économie sur ses domaines d'excellence qui constituent son identité et s'affirment comme ses atouts : les matériaux, l'énergie, ou encore le numérique, sans oublier une offre culturelle singulière. Elle s'appuiera pour cela sur des sites structurants de sa dynamique économique sur lesquelles elle poursuivra ses investissements : son campus technologique au fort potentiel d'enseignement supérieur et recherche, le tiers-lieux BLIIIDA, un hub pour les entrepreneurs, créateurs et innovateurs de Metz, le plateau de Frescaty, un espace d'opportunité exceptionnel pour l'implantation des entreprises et son port, une plateforme multimodale au centre du développement logistique du territoire.

En parallèle, les outils métropolitains en faveur du développement économique, tel que l'Agence Inspire Metz, seront renforcés.

Cette stratégie de développement économique devra s'appuyer sur un marché de l'emploi en adéquation avec les besoins des entreprises locales. Les enjeux sont multiples pour le territoire messin : former les emplois qualifiés dont les entreprises du territoire ont besoin, anticiper l'évolution des métiers et des compétences et préparer les emplois de demain en développement de nouvelles formations initiales et continues. En lien avec les enjeux de l'industrie du futur, le territoire messin accompagnera particulièrement l'émergence de formations innovantes sur les métiers du numérique.

A. LE CAMPUS TECHNOLOGIQUE, UN ECOSYSTEME ALLIANT UNIVERSITES, RECHERCHES ET ENTREPRISES A L'APPUI DES FILIERES D'EXCELLENCE DU TERRITOIRE

Metz Métropole jouit d'une place privilégiée dans l'un des bassins économiques et démographiques les plus denses de la région Grand Est marqué par l'industrie et la technologie.

Lieu de concentration des acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, le rayonnement de Metz Métropole s'étend à tout le territoire Nord Lorrain et Moselle Est.

A cette échelle, la Métropole doit faciliter la mise en relation entre les mondes économiques et académiques et accompagner le rapprochement entre l'industrie et les services. Plusieurs filières, au cœur de la stratégie de spécialisation intelligente de la Région Grand Est, sont portées à leur excellence sur le territoire messin : les matériaux, procédés et technologies de production en lien avec l'industrie du futur ; la santé (notamment les matériaux de santé et la silver économie) ; les énergies renouvelables ; ainsi que la photonique (projet autour des fibres optiques, électroniques et physiques).

Créatrices de valeur ajoutée sur le territoire, ces filières représentent un potentiel important de développement et de création d'emploi, en permettant au territoire économique messin de se différencier à l'échelle nationale.

En complément de la démarche de soutien des filières stratégiques structurantes proposée par la Région, la Métropole appuie les filières d'excellence de son territoire afin de consolider leur spécificité scientifique et de conforter leur compétitivité. Elle favorise un écosystème propre aux échanges, aux coopérations et à l'émergence de projets ambitieux entre acteurs d'une même filière ou entre filières.

- **Technopôle**

Elle s'appuie pour cela sur son campus technologique, le Technopôle, lieu d'excellence en matière de sciences, de technologies et de management de l'innovation. Ce lieu offre une concentration exceptionnelle d'écoles et d'acteurs de l'innovation à l'appui de la relation entre la recherche et l'industrie et regroupe des moyens et des compétences allant de la formation, de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée jusqu'à la construction de prototypes préindustriels.

Pour autant, cet outil peut être mieux valorisé afin de jouer un rôle croissant dans l'animation des filières et notamment la "Vallée Européenne des Matériaux, de l'Energie et des Procédés" ; de mieux structurer et rendre lisible l'accompagnement des porteurs de projet au sein du campus, et de proposer des espaces d'échanges propices à l'émergence de projets.

Ce sont les 3 objectifs que se donne la Métropole à travers sa démarche baptisée « Invent Metz Campus ».

- **Industrie du futur et accompagnement des entreprises**

La Métropole entend aider les entreprises face aux mutations technologiques en les accompagnant dans une transformation numérique et une évolution de leurs process et outils, propres à les faire devenir des entreprises 4.0.

Au regard du positionnement métropolitain au sein du territoire Nord Lorrain, cette ambition doit particulièrement être portée en faveur de l'industrie du futur. Il s'agit ainsi de mettre les nouvelles technologies (big data, intelligence artificielle, robots innovants, réalité augmentée,...) au service d'un modèle industriel renouvelé.

Sur le campus technologique, les acteurs d'accompagnement de cette transformation sont nombreux mais un effort de coordination, de rationalisation et d'accélération de ces initiatives est à réaliser. A ce titre, la Métropole souhaite proposer une offre collective lisible aux porteurs de projet en matière de formation, recherche et collaboration industrielle, transfert de technologie. Cette démarche qui implique les Pôle de Compétitivité présents sur son territoire dont Materalia, C2IME, PEEL, les incubateurs (Incubateur Lorrain, The POOL), SATT Sayens, Grand E-Nov, poursuit l'objectif de valoriser, diffuser et rendre plus accessible une offre d'appui de proximité à l'innovation à destination des entreprises, et notamment les PME-PMI.

A cette fin, la Métropole travaille, à l'émergence d'une équipe d'ingénierie à même de proposer un accompagnement personnalisé aux acteurs économiques du territoire en une orientation vers les bons interlocuteurs du campus.

- **Campus : lieu de rencontre**

Ce service prendra place au sein d'un lieu de vie et de rencontre central sur le campus. Il sera la vitrine de l'excellence du campus technologique messin et constituera une porte d'entrée pour les acteurs économiques souhaitant bénéficier de l'expertise proposée sur le campus, en lien direct avec Grand e-nov et les incubateurs.

Afin de favoriser les rencontres, le lieu proposera un espace de vie, de projets et d'outils partagés, et des services, notamment de co-working, ouverts sur tous les acteurs partenaires.

Mêlant les acteurs du campus, il permettra aux étudiants de se rencontrer, de se confronter au monde de l'entreprise ou de concrétiser leur souhait d'entreprenariat en mobilisant le dispositif de promotion de l'entrepreneuriat (PEEL).

- **Stratégie matériaux**

Porteuse d'avenir, la thématique des matériaux-procédés et ses déclinaisons applicatives constituent un levier renouvelé du projet économique nord-lorrain et de ses Métropoles.

Sur cette filière, le campus possède un acteur d'excellence, le pôle de compétitivité Materalia. En partenariat étroit avec l'Institut de Recherche Technologique Matériaux, Métallurgie, Procédés, il aide les entreprises, laboratoires et centres techniques à préparer l'industrialisation de leurs innovations dans l'objectif de conquérir de nouveaux marchés. Afin de renforcer cette filière stratégique, une mission d'appui à la stratégie de la filière Matériaux-Procédés sera confiée par la Métropole à Materalia.

Cette mission permettra de favoriser les rapprochements entre les acteurs de la filière, de valoriser et connecter le campus technologique avec les campus mondiaux en la matière, de construire l'articulation avec les autres pôles de compétitivité de la Région (Véhicule du Futur, BioValley, Fibres Energivie, IAR), ainsi qu'avec les comités de filières stratégiques. Pour soutenir cette filière, la Métropole définira une enveloppe expérimentale dédiée aux entreprises et porteurs de projets.

- **Stratégie photonique**

La stratégie métropolitaine d'appui aux filières d'excellence portera également sur la photonique pour lequel le site messin dispose d'une niche scientifique remarquable, au travers de deux acteurs majeurs que sont Centrale Supélec et Georgia Tech. Positionnée par l'Union Européenne parmi les 6 technologies les plus prometteuses d'innovation au service de la compétitivité économique, la photonique constitue un enjeu d'avenir pour la Métropole.

Elle porte ainsi l'ambition de structurer la compétence d'excellence scientifique et technologique Photonique à l'échelle du Grand Est en créant un institut de la photonique dont le centre serait à Metz, avec l'objectif de valoriser cette recherche sur le territoire par l'activité économique.

ACTIONS STRUCTURANTES :
 # Structuration d'un outil d'accompagnement des porteurs de projet coordonnés entre les acteurs du Technopole : 260 000 € en fonctionnement par an sur deux ans.
 # Structuration de la filière matériaux : dans le cadre des 260 000 € en fonctionnement.

 # Création d'un lieu sur le campus pour les étudiants et les porteurs de projets. (investissement, aménagement, animation) : 850 000 € en investissement, 80 000 € en fonctionnement par an.
 # Etude pour la création d'un pôle d'excellence photonique (épicentre à Metz) : Metz Métropole finance Grand E-Nov à hauteur de 60 000 € pour des actions territoriales spécifiques dont cette étude .
 # Financements de projets (filière matériaux et filière usine du futur) : 500 000 € en fonctionnement sur 3 ans.

B. "BLIIIDA 2020 TERRITOIRE DES POSSIBLES" : UNE METROPOLE QUI ACCOMPAGNE LES STARTS-UP ET LES TALENTS ENTREPRENEURIAUX

En 2014, le site de BLIIIDA, un ancien dépôt de bus des transports en commun de l'agglomération messine, a été investi et reconverti afin d'en faire un lieu d'innovation, d'inspiration et d'intelligence collective (les 3 "i" de BLIIIDA).

Cette ancienne friche, devenue un tiers-lieu, permet à chaque projet entrepreneurial du territoire messin de trouver un environnement favorable à son épanouissement dans les secteurs de l'économie numérique, de l'économie créative et culturelle, de l'économie sociale et solidaire et de la transition écologique et énergétique. Pilier de la stratégie numérique de Metz Métropole et du développement des startups, BLIIIIDA constitue le lieu totem de "LORnTECH", l'écosystème des start-ups qui réunit les Métropoles de Nancy et de Metz et les Agglomérations de Thionville et Épinal. Associé à la French Tech Alsace, il a obtenu en avril 2019 le label convoité de « Capitale French Tech » sous le nom de « French Tech East » pour lequel BLIIIDA constitue le lieu de coordination. La Capitale fédère les communautés French Tech Lorraine et French Tech Strasbourg, toutes deux labellisées comme "Communautés French Tech". Elle fait ainsi partie des 13 territoires reconnus au niveau national pour leur capacité d'innovation et leur contribution au dynamisme et à la croissance des startups françaises.

Au cœur du Projet Métropolitain de Métropole Art & Tech, BLIIIIDA est un démonstrateur de la portée de l'intelligence collective au service de l'innovation, de la croissance et de l'emploi. Véritable trait d'union entre les arts, les médias et le numérique, BLIIIDA est en effet un lieu de rencontres et de convergences pour tous les entrepreneurs, créateurs et innovateurs de Metz et de sa région. Permettre aux talents locaux de concrétiser leurs idées, faire émerger les champions de demain pour faire du territoire messin un territoire d'excellence au niveau régional, faire rayonner le lieu pour attirer d'autres talents au niveau national, tels sont les enjeux poursuivis par BLIIIDA.

- **Projet immobilier à BLIIIDA**

Afin d'offrir au site des espaces adaptés à ces ambitions, un projet de rénovation et d'aménagement nommé "BLIIIDA 2020, territoire des possibles" a été engagé sous le portage de la SEM Metz Techno'pôles, avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région Grand Est et d'acteurs privés.

Par ce projet, des nouveaux espaces seront créés permettant de renforcer les capacités d'accueil des projets entrepreneuriaux à tous les stades de leur maturité et de conforter les services en faveur de l'économie créative et culturelle et de l'économie sociale et solidaire. L'installation de l'agence culturelle Grand Est participera à l'amélioration de cette offre en faveur des acteurs de l'économie artistique et culturelle.

- **Incubation de starts-up**

Au cœur de l'écosystème des startups, le projet permettra de faire de BLIIIDA un hub de services dédié à l'émergence des talents et à la transformation de projets viables en start-up puis en PME de référence. Les phases d'incubation et d'accélération seront renforcées dans le cadre du projet. L'incubateur Régional d'excellence, THE POOL, lancé en septembre 2018 disposera fin 2020 de 500 m² dédiés à l'incubation de 20 à 30 projets en simultané. En complément, le projet proposera au sein du bâtiment un étage d'accélération, matérialisé par la Halle du Numérique (2000 m²), qui accueillera start-up post incubation et accélérateurs publics (Grand E-Nov/ Scal'e-nov) et privés (A-Venture).

- **French Tech East**

La dynamique French Tech East trouvera au sein de BLIIIDA 2020 un moteur de l'accompagnement de l'écosystème des start-up, pour lesquelles les collectivités territoriales doivent jouer pleinement leur rôle d'aménageur du territoire : faire émerger une école du numérique, afin de disposer des talents nécessaires à la maturité des start-up, mais aussi à la transition numérique des entreprises traditionnelles, accélérer la preuve de concept des start-up par la mise à disposition des ressources du territoire pour des expérimentations innovantes constituent deux volets essentiels d'une dynamique de type "smart territoire".

- **Intelligence collective**

Le projet permettra de consolider un lieu majeur de l'intelligence collective du territoire en lien avec les autres sites d'innovation, du Technopole au Plateau de Frescaty.

Le Centre Gare devra pouvoir rentrer en résonnance avec ces lieux en jouant son rôle naturel de hub d'interconnexion dédiés aux compétences et à la mobilité des expertises.

Par ce projet, BLIIIDA s'ouvrira sur la ville et donnera au grand public l'occasion de s'immerger au cœur du site. Cet aménagement consacrera BLIIIDA comme une vitrine de l'innovation ouverte sur le territoire. A travers ce projet, l'objectif est de positionner BLIIIDA dans le top 5 des tiers-lieux en France et comme leader des tiers-lieux dans l'espace régional et transfrontalier. A terme, un projet de BLIIIDA "hors les murs" permettra d'accompagner les talents souhaitant innover à proximité de leur cadre de vie. Une déclinaison de BLIIIDA dans un espace rural et dans un quartier politique de la ville est ainsi envisagée.

<u>AXES STRUCTURANTS :</u>
 # Projet immobilier (BLIIIDA 2020) : 12 millions d'euros en investissement.
 # Développement et Financement Incubateur the Pool : 540 000 € en fonctionnement par an.
 # Création d'un fonds d'investissement pour les start-up post incubations et les PME innovantes : 30 à 40 millions d'apport au fonds.
 # Création d'un dispositif d'accélération « Preuve de concept » Start-up : 130 000 € en fonctionnement en 2019, 200 000 en 2020 et 2021.
 # Emergence d'un BLIIIDA Centre Gare : 2 millions d''euros en investissement.
 # Animation d'un BLIIIDA "hors les murs" : 100 000 € en fonctionnement par an.
 # Smart Métropole : à définir.
 # French Tech East : à définir.

C. PLATEAU DE FRESCATY : UN TERRAIN D'IMPLANTATION AGILE POUR LES ENTREPRISES A L'ECHELLE METROPOLITAINE

Ancienne base aérienne (BA 128) de près de 380 hectares, fermée en 2012, le Plateau de Frescaty est l'un des deux sites qui représente un enjeu majeur pour le territoire métropolitain, au regard du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine.

Dans un cadre naturel remarquable, le plateau de Frescaty constitue en effet un site stratégique pour Metz Métropole, au centre d'un important carrefour autoroutier, au cœur de la Métropole et à proximité de la deuxième plus importante zone commerciale de France, « Actisud ».

Consciente du caractère stratégique de ce site, la Métropole a acquis le terrain à l'été 2015 afin de proposer une reconversion permettant de proposer un espace d'opportunité aux investissements porteurs d'emploi et de constituer un outil d'attractivité à l'échelle métropolitaine.

L'implantation de nouvelles activités sur le plateau de Frescaty constitue l'enjeu stratégique du projet. Sa reconversion représente en effet un engagement pour l'avenir visant à retrouver les emplois perdus suite au départ des 2600 à 3000 emplois présents sur l'ex-base.

Pour autant, le parti pris d'aménagement vise à trouver une inscription du plateau sur le territoire respectant l'histoire du site, tout comme son environnement naturel et urbain.

La préservation des perspectives paysagères et des qualités écologiques du site sont en effet essentielles, ainsi que la conservation et la valorisation de la mémoire patrimoniale de l'ancienne base aérienne.

Afin de proposer une reconversion innovante de ce site à la dimension exceptionnelle, le projet a été proposé au concours d'idées architecturales Europan (Europe Programme Architecture Nouvelle) et a permis à la Métropole de retenir des idées inspirantes qui guident son action.

Economie circulaire, agriculture durable et de proximité, gestion économe, approche écosystémique et implication citoyenne ont ainsi été posés comme les fondements de sa reconversion.

Le plateau de Frescaty représente l'un des espaces emblématiques de la stratégie de Metz Métropole de reconversion des friches. Une stratégie qui vise à imaginer, expérimenter et bâtir la ville durable et l'économie de demain face aux grands enjeux des transitions. Le plateau de Frescaty constitue un enjeu économique tant en matière d'implantation d'entreprise qu'en matière de développement de l'agriculture périurbaine.

➢ Implantation agile

Le projet global porté par la Métropole identifie six zones de projets dont deux zones à même de proposer une implantation agile des entreprises sur le territoire en s'appuyant sur les aménagements réalisés sur les réseaux, notamment la fibre optique, et sur les 120 bâtiments disponibles sur le site.

La première zone, la « Base Vie », qui comprend une vingtaine de bâtiments exploitables à court terme est consacrée par la Métropole aux activités à vocation économique. Sur cette Base-Vie, de nombreuses entreprises se sont d'ores et déjà implantées : TESSI, Gocel, Perez Carrelage, CB Papiers, Securitas.

L'ancien mess des sous-officiers de la base aérienne sera par exemple reconverti en incubateur à start-up par le groupe Gocel. Pour accompagner les implantations d'entreprises, la Métropole développe plusieurs projets de rénovation portant sur trois anciens bâtiments : la conciergerie, un bâtiment à l'entrée du plateau, la tour de contrôle, et le bâtiment T2.

Ces espaces seront pensés comme des lieux de rencontre et de mutualisation des services à la fois entre acteurs du plateau mais également entre ces derniers et les habitants de la Métropole. Le bâtiment T2 proposera ainsi des espaces de bureaux disponibles pour les acteurs économiques. Ces lieux seront les premiers points d'ancrage de la démarche d'écologie industrielle et territoriale sur le plateau.

La seconde zone est la ZAC Pointe Sud, un espace bien desservi (Autoroute A31; Rocade RN431 et départementale RD 5), sur lequel est développé un projet logistique, entouré d'activités industrielles, artisanales et de services. Cette zone constituera un lieu crucial du développement de l'activité logistique au sein de la Métropole, au même titre que le port de Metz, Ikéa, Woippy. Symbole de l'attractivité du plateau de Frescaty pour l'implantation d'activités, le FC Metz a décidé d'y installer un pôle sportif de 31 hectares.

La reconversion de l'un des hangars métalliques de l'ancienne base aérienne est l'une des réalisations emblématiques de ce pôle qui accueillera le centre d'entrainement professionnel de l'équipe.

En 2019, 18 entreprises se sont d'ores et déjà installées sur le site employant 530 salariés.

- **Agrobiopole**

En parallèle, la Métropole a réservé 70 hectares de friches agricoles du plateau au développement d'activités agricoles et de productions maraîchères locales. En partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture, la Métropole souhaite faire de cet agrobiopole le lieu ressource de la production, la transformation et la valorisation des produits agricoles locaux. Apicultures, maraichages, production fruitière et ferme d'avenir sont autant d'activités destinées à s'y développer.

Au cœur de la stratégie de structuration des filières courtes d'approvisionnement alimentaire de l'agglomération, il constitue un vecteur essentiel du Projet Alimentaire Territorial de Metz Métropole dont la Région convient d'appuyer la mise en œuvre de son programme d'actions multi partenariales entrant dans le champ de la politique agricole régionale. L'agrobiopole sera l'opportunité de découvrir des formes innovantes d'agriculture (bien-être animal, agroforesterie...) grâce à des espaces pédagogiques, mais aussi de consommer des produits locaux grâce à la promotion de circuits courts. Par ce projet, la Métropole propose également aux acteurs locaux d'expérimenter des nouvelles activités et d'innover sur le plateau. C'est dans cet esprit qu'elle a initié un projet d'espace test agricole (ETA). Sur le principe d'une "couveuse d'entreprises agricoles", la Métropole propose du foncier aménagé à destination de porteurs de projets en maraîchage et qui souhaitent «tester leur activité» avant installation potentielle.

La Métropole a tissé un partenariat avec le lycée agricole de Metz-Courcelles-Chaussy dans la mise en œuvre de ce projet. Deux maraichers sont déjà installés sur un espace de 5 hectares qui pourra accueillir trois porteurs de projets.

Cette expérimentation permettra "d'essaimer" les bonnes pratiques agricoles tant en termes d'installation, que de production et de vente.

AXES STRUCTURANTS :
 # Poste d'animation sur l'EIT : 60 000 € en fonctionnement par an.
 # ZAC Pointe Sud : 5 600 000 € en investissement.

 # Conciergerie : 80 000 € d'étude et 900 000 € en investissement.
 # Tour de contrôle : 250 000 € d'étude.
 # Agrobiopole dont bâtiment d'exploitation : 380 000 € en investissement.
 # Bâtiment T2 : 11 000 000 € en investissement et de gestion locative.

D. DES OUTILS TRANSVERSAUX A L'APPUI DE LA STRATEGIE ECONOMIQUE

Afin de mettre en œuvre cette stratégie de la manière la plus efficiente possible, le territoire s'est doté progressivement d'outils transversaux agissant comme des leviers d'action et de rayonnement. Le partenariat qui se construit entre collectivités permet de leur donner une nouvelle ampleur et d'accentuer cette pertinence.

Les outils parapublics de mise en œuvre opérationnelle, par l'économie mixte, sont désormais coordonnés par un groupement d'intérêt économique (GIE) nommé "Métropolia". Regroupant les fonctions ressources des Sociétés d'Economie Mixte - Société d'équipement du bassin lorrain (SEBL) et Metz Techno'pôles, et des Sociétés Publiques Locales - Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole (SAREMM) et M3 Congrès, ce GIE et cette marque concrétisent le fait que sur le territoire et par le soutien coordonné public-privé, tout projet quel que soit sa maturité peut trouver un soutien en réponse opérationnelle.

Aménagement, construction, assistance en ingénierie, portage immobilier et animation immobilière ainsi que domiciliation et services aux entreprises sont ainsi proposés à la carte aux acteurs du territoire. Associant dans l'actionnariat l'ensemble des acteurs-clés du territoire, en particulier la Métropole, la Région, mais également la Ville de Metz et le secteur bancaire, ces structures proposent une offre permettant de pallier la carence d'initiative privée ou d'anticiper sur des besoins émergents du territoire.

A ce titre, Métropolia sera le porteur de l'espace totem du campus technologique, allié à une pépinière d'entreprises.

AXE STRUCTURANT :
 # Lieu totem du campus technologique et pépinière d'entreprises : à définir.

En complémentarité avec cette offre de services en ingénierie immobilière et foncière, Inspire Metz, agence d'attractivité de l'espace métropolitain, qui est l'outil de rayonnement et de marketing territorial par excellence, tant dans le domaine économique que dans le domaine touristique. Sa gouvernance traduit parfaitement sa fonction d'interface entre les collectivités et le monde économique.

Par le programme d'action partenarial mis en place avec la Région Grand Est depuis 2017, Inspire Metz concourt à l'accompagnement des entreprises du territoire (détection, appui et suivi de projets des entreprises du territoire) et à la mise en place d'outils à leur disposition permettant de favoriser leur accueil et leur développement (réponses immobilières et foncières, animation de réseaux).

L'Agence communique et accompagne les acteurs du territoire sur l'ensemble des dispositifs régionaux (financiers ou non), nationaux ou européens susceptibles de bénéficier aux entreprises du territoire. Au regard du positionnement transfrontalier de la Métropole, elle met en œuvre des dynamiques de croissance transfrontalières régionales (Luxembourg, Sarre) mobilisant notamment le World Trade Center Metz-Sarrebruck.
La Région Grand Est soutient l'agence sur la durée du présent contrat.

AXES STRUCTURANTS :
 # Programme partenarial avec la Région : 600 000 €/an sur 3 ans.
 # Développement du WTC Metz - Sarrebruck : 80 000 € en fonctionnement.

Offres de formation pluridisciplinaire (deux écoles d'art, deux universités, 4 écoles d'ingénieur, 5 centres de transfert de technologie) excellence des filières technologiques, situation géographique transfrontalière propice à l'enseignement bilingue, la Métropole propose une offre de formation attractive pour les étudiants. Ses établissements se répartissent sur deux campus, celui du Saulcy, situé en plein cœur de ville ; et le campus technologique au cœur des enjeux pour l'industrie du futur. Ils ont un potentiel remarquable à mieux mettre en valeur dans leur qualité architecturale, urbaine, paysagère et, bien sûr, pédagogique et scientifique.

Levier essentiel pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, une vie étudiante attractive est en fort développement sur les campus messins. Les trois campus existants disposent d'une offre variée et sont idéalement reliés par les transports en commun. Des démarches ont été mises en place afin de conforter l'attractivité de ces derniers, parmi lesquelles "Invent Metz Campus". Elle poursuit l'objectif de structurer et rendre visible l'offre de formation supérieure, ainsi que le potentiel de recherche, de transfert de technologie et d'innovation existant à Metz Métropole. Parallèlement, la Ville de Metz organise chaque année un évènement "Étudiant dans ma Ville", une manifestation construite avec les associations étudiantes qui vise à accueillir les nouveaux étudiants en leur proposant des activités de découverte et d'animation au cœur de la Ville.

Toutefois, le renforcement de ces sites est à poursuivre afin de convaincre un nombre croissant d'étudiants de venir à Metz et d'y résider durant leurs études. Création d'espaces de vie et d'études propices à un apprentissage dans de bonnes conditions, rénovation et construction de cités universitaires, aménagement d'équipements sportifs, requalification de locaux d'accueil d'étudiants sont autant de projets à poursuivre afin de dynamiser la vie étudiante messine.

D'autant que l'universitarisation du Centre Hospitalier Régional (CHR) Metz-Thionville va renforcer la présence étudiante sur la métropole, dont l'offre d'hébergement atteint actuellement ses limites. La Ville et la Métropole travailleront conjointement avec le CHR sur l'évolution de l'accueil proposé par le CHR à ses internes afin d'intégrer l'offre proposée par la Ville à ses étudiants ainsi que sur l'offre d'hébergement, notamment étudiants, pouvant être proposés aux étudiants du CHR. Par ailleurs, les deux institutions réfléchirons aux modalités possibles d'un accompagnement du CHR dans son projet de transformation numérique dénommé SILLONS (Système d'Information et de Liaison Lorraine Nord Santé) qui vise notamment à améliorer la prise en charge des patients, favoriser l'échange des données de santé et développer la télémédecine.

AXES STRUCTURANTS :
 # Restructuration du campus du Saulcy : à définir.
 # Etude sur l'offre de logement étudiant : à définir.
 # Dispositif d'aide à la colocation (garantie loyers): à définir.
 # Restructuration de résidences étudiantes (caserne Roques) : à définir.

Strate de formation essentielle avant l'enseignement supérieur, les lycées offrent un tremplin vers la vie professionnelle pour un grand nombre de jeunes. En lien avec la carte des formations qu'ils proposent, ils constituent un élément de rayonnement fort de l'espace métropolitain à l'échelle régionale et de préparation des compétences-clés pour l'économie.

Aussi compte-tenu de l'importance stratégique que revêtent les établissements scolaires dans la construction et la structuration des jeunes adolescents, la Région Grand Est a fait le choix d'un plan ambitieux en faveur des lycées.

Il s'agit pour la Région d'offrir aux lycéens les conditions d'étude qu'implique le lycée du futur tant du point de vue de la configuration des locaux que des équipements pédagogiques qui s'y trouvent, mais aussi de permettre l'évolution des méthodes d'enseignement et donc de passer à l'ère du numérique.

Il s'agit également d'offrir la possibilité de développer de nouvelles filières d'enseignement sur le territoire de la métropole messine. L'évolution de la carte des formations doit en effet permettre de conforter les identités des établissements et des filières pour rendre leur offre de formation plus lisible.

La Région a ainsi engagé un programme immobilier ambitieux, près de 107 M€ TTC, sur Metz Métropole. Les projets les plus notables et structurants pour le territoire messin sont :

- Les travaux programmés sur le Lycée Raymond Mondon permettront de contribuer à la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications pour les métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie. Cette initiative, partagée entre la Région et le Rectorat, permettra de donner une nouvelle dimension à l'établissement qui jouit d'une reconnaissance importante et contribuera au rayonnement de la métropole messine sur des métiers où la demande est très forte.
- Le Lycée Robert Schuman sera au cœur d'un projet permettant de renforcer son lien avec les formations médico-sociales, tels que l'Institut de Soins Infirmiers de la Croix-Rouge, mais également l'Institut Régional du Travail Social. L'implantation de ce dernier sur une même entité foncière permettra de créer un campus de formation dans le domaine social et paramédical. La dimension sports-études du lycée sera également renforcée, confortant ainsi l'attractivité du lycée.
- Le lycée André Citroën, établissement phare dans la formation aux métiers de l'automobile, bénéficiera de travaux permettant notamment la mise en œuvre d'une filière d'enseignement "véhicules électriques" par la création et la restructuration d'ateliers, notamment de maintenance automobile.
- Enfin les trois établissements scolaires du centre-ville, les lycées Georges de la Tour, Louis Vincent et Fabert, situés dans le périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur patrimonial, feront l'objet d'opérations de restructuration lourdes. Elles permettront aux élèves de filières générales et techniques de bénéficier de meilleures conditions matérielles (équipements pédagogiques, sécurité, accessibilité).

Par ailleurs, Rectorat et Région Grand Est ont développé une action ambitieuse en faveur du numérique éducatif. Dans ce cadre, la Région mobilise d'importants moyens financiers permettant l'utilisation des ressources numériques comme supports de cours. Précurseur en la matière, la Région accompagne ainsi l'émergence d'une nouvelle manière d'enseigner, apprendre et appréhender le temps scolaire.

Sur le territoire messin, les lycées Cassin, Schuman, Jean XXIII, Fabert, Cormontaigne et le lycée de la Communication ont ainsi déjà été concernés par le passage au "lycée 4.0". Dès septembre 2019, chaque établissement du territoire régional sera doté de ce même équipement numérique, tant en termes de réseau wifi que de montée en débit internet.

Dans ce cadre, la Région Grand Est met gratuitement à disposition de chaque élève un ordinateur dont les spécificités techniques permettront de l'accompagner pendant toute sa scolarité. Par ailleurs, la Région a renforcé l'équipe des Chargés de Maintenance Informatique des Lycées (CMIL), désormais au nombre de 98, pour accompagner les utilisateurs. Ainsi, sur le territoire de Metz Métropole, six agents régionaux sont à disposition des lycéens pour les accompagnent la démarche 4.0 au quotidien.

AXES STRUCTURANTS :
 # Plan Lycées ambitieux et structurant : 106 770 000 € en investissement (TTC)
 # Lycée 4.0 : vers le lycée du futur : 0,931 millions d'euros TTC

Un levier essentiel dans l'espace économique métropolitain concerne enfin celui des compétences et de l'emploi.

Là encore, la proximité entre le monde économique et les acteurs institutionnels de l'insertion et de l'emploi, ainsi que de la formation professionnelle, sont à renforcer afin de répondre aux problématiques des recruteurs et créateurs d'emploi, mais également pour constituer un facteur de dynamisme et d'insertion pour le territoire.

L'une des priorités du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), adopté par la Région, vise à faire de la formation professionnelle un levier de compétitivité. Il s'agit à ce titre de proposer des formations adaptées aux besoins du monde économique permettant à chaque habitant d'acquérir de nouvelles compétences, d'apprendre un nouveau métier pour (re)trouver l'emploi, évoluer, se reconvertir.

Pour cela, la Région propose des "Hackathon de compétences" visant à anticiper et répondre aux besoins en compétences des entreprises au niveau territorial. Moment privilégié de rencontres entre la Région, les entreprises, et l'ensemble d'acteurs de l'emploi, ces évènements permettant d'établir les besoins actuels et futurs des métiers (métiers en tension, métiers de demain, métiers en évolution) pour apporter des solutions globales et concrètes aux entreprises.

Le Hackaton des compétences permet :

- aux entreprises, de pouvoir répondre à leur développement et à leur besoin de compétences,
- aux demandeurs d'emploi, de trouver des solutions en termes de formation et d'emploi,
- aux prescripteurs, de profiter d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour trouver les publics dits invisibles,
- à la Région, d'enrichir sa politique formation et orientation du regard et des besoins des entreprises,
- à la Ville et à la Métropole, de favoriser leur développement.

Il a pour objectif :

- d'organiser des rencontres avec les entreprises sur leurs besoins en compétences et/ou recrutement,
- de comprendre les évolutions des métiers pour les anticiper (transition énergétique et numérique...,)
- de trouver les synergies possibles entre entreprises pour mutualiser les besoins et construire des réponses adaptées de manière collective,
- de mobiliser les entreprises dans la promotion des métiers et les besoins en recrutement,
- de développer une approche par la polyvalence et la transférabilité des compétences pour optimiser l'insertion professionnelle et permettre aux demandeurs d'emploi de s'adapter aux mutations économiques,
- de mobiliser les acteurs de proximités (associations, éducateurs, travailleurs sociaux...) pour trouver les publics dits invisibles et lutter contre la discrimination.

Ce plan concernera de l'ordre de 3 à 4 000 places de formation correspondant à 100 000 heures de formation.

AXES STRUCTURANTS :
 # Hackathon de compétences : 8 à 10 millions d'euros.
 # Mission de coordination insertion emploi compétences (portage Inspire Metz) – préfiguration programme local : à définir.

En matière de création d'entreprise, de développement et de mutation du tissu économique, la Métropole poursuivra son soutien aux opérateurs d'accompagnement des porteurs de projet. Elle travaillera avec la Région Grand Est et les Chambres Consulaires à renforcer la lisibilité, la coordination et l'animation du parcours d'accompagnement du créateur et de l'offre des services proposés sur le territoire.

Metz Métropole souhaite par là même consolider l'offre territoriale en termes de compétences d'accompagnement en construisant le cadre d'un soutien pluriannuel permettant d'agir tant auprès des structures d'accompagnement qu'en faveur des projets accompagnés, par un financement complémentaire. La Métropole envisage ainsi la création d'un dispositif d'accompagnement en faveur des TPE – PME – PMI pour leurs projets de modernisation ou de reprise.

Quant aux priorités métropolitaines de soutien, elles porteront principalement sur les secteurs d'activité innovants et les filières clés du territoire ainsi que sur l'émergence d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et des enjeux de l'économie collaborative, circulaire et des valeurs d'utilité sociale.

L'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale, conjuguant développement économique, lutte contre les exclusions et solidarités, problématiques environnementales, ont toute leur place dans une stratégie de développement métropolitaine. Synonyme d'emplois ancrés sur le territoire et inscrits dans une logique de circuits courts, cette économie joue un rôle important au sein du territoire et offre des perspectives d'un développement économique inclusif. Sur le territoire de Metz Métropole, ce sont environ 15.000 emplois qui relèvent de l'économie sociale et solidaire. Cette dernière constitue un secteur économique à même d'offrir un espace de transition et d'insertion pour les personnes en recherche d'emploi, mais également un vecteur de détection de talents pour les employeurs permettant de répondre aux besoins des secteurs en tension.

La Métropole s'emploiera à accompagner le développement du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle partage cet objectif avec la Région dont le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation vise notamment à *« faire de l'ESS un des piliers de développement des territoires, expérimenter et déployer des modèles économiques collaboratifs »*.

Parmi les actions menées par Metz Métropole et ses partenaires territoriaux, on peut notamment mettre en évidence :

- La Fabrique à projets d'utilité sociale, ESS WE CAN, hébergée au sein du tiers-lieux BLIIIDA et financée par la Région dans le cadre de son dispositif "Fabriques à Projets d'Utilité Sociale". Le programme ESS We Can, créé par Metz Métropole, Lorraine Active, BLiiiDA, Véolia et AG2R La Mondiale accompagne les acteurs dans le développement d'activités ayant une utilité sociale et/ou solidaire sur le territoire messin. Le tiers-lieux concentre par ailleurs les acteurs de l'accompagnement de l'ESS (la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Grand Est, Lorraine Active, Alexis,..). La Métropole finance ainsi les opérateurs de la chaîne d'appui à la création d'entreprises, notamment en matière d'ESS, et s'appuie sur les dispositifs développés par la Région dans sa démarche BE'Est entreprendre.

- Metz Mécènes Solidaires, le fonds de dotation qui a collecté déjà plus de 250.000 euros en 2018 pour des projets à fort impact social et environnemental.
- Le comité d'émergence, construit sur le modèle du C2IME, qui fédère l'écosystème de l'ESS pour soutenir des projets d'intérêt général.

Afin de faire de Metz et sa Métropole un territoire favorable au développement de l'ESS, les deux institutions travailleront conjointement à renforcer leur connaissance de ce secteur d'activité en lançant un diagnostic territorial. Par ailleurs, elles travailleront à rendre lisible l'écosystème d'accompagnement à l'émergence de structures d'économie sociale et solidaire et à structurer les parcours d'accompagnement en consolidant les initiatives lancées, telles que le comité d'émergence, en proposant des nouvelles modalités d'émergence des besoins, des envies et des projets du territoire métropolitain en matière d'ESS et en coordonnant un programme d'animations, baptisé ESS'AIMEZ. Ces actions seront réalisées dans une logique de complémentarité avec les dispositifs régionaux, notamment : l'AMI Initiatives territoriales, soutien à la vie associative, soutien à l'emploi associatif, le parcours BE EST Entreprendre ESS, mais aussi dans une phase ultérieure l'aide aux entreprises d'utilité sociale. Enfin, elles s'appuieront sur leur candidature au label FRENCH IMPACT pour construire avec les acteurs du territoire un plan stratégique de développement du territoire et mettre en place une gouvernance partagée.

<u>AXES STRUCTURANTS :</u>
 # Dispositif d'accompagnement en faveur des TPE – PME – PMI pour leurs projets de modernisation ou de reprise : 210 000 € en fonctionnement par an.
 # Programme de développement de l'ESS : à définir

Au titre de la politique de cohésion 2014-2020, mais surtout en préparation de la prochaine période 2021-2027 qui verra une concentration importante des financements vers une Europe plus intelligente grâce à l'innovation, la numérisation, à la transformation économique, mais également une Europe plus verte et plus connectée, les crédits européens constituent enfin un levier d'action majeur.

Pour ce faire, Metz Métropole constituera un partenaire de premier rang dans la construction, par l'autorité de gestion régional, du futur programme opérationnel (PO) Grand Est 2021-2027.

Une attention toute particulière portera sur la construction d'une stratégie territoriale intégrée. Metz Métropole entend prendre sa place au cœur d'un Investissement Territorial Intégré (ITI) dont la gouvernance, le périmètre et les priorités seront à déterminer afin de proposer une échelle à même de relever les défis de la transition énergétique et numérique, du changement climatique, de l'économie, de l'emploi ou des qualifications.

<u>AXES STRUCTURANTS :</u>
 # ITI : à définir.
 # Programme de mise en œuvre d'actions relevant du FSE à l'échelle métropolitaine : à définir.

2. Accessibilité et Mobilités

Interconnectée, une Métropole des liaisons européennes moteur d'une ambition régionale conjointe d'accessibilité multimodale et de mobilités de proximité.

Au carrefour des liaisons européennes, la localisation de la Métropole de Metz est un atout essentiel pour son développement qui peut être amplifié par une meilleure accessibilité multimodale.

C'est l'une des trois ambitions du Projet métropolitain qui propose de conjuguer accessibilité et mobilités de proximité. La stratégie métropolitaine en matière de mobilités s'inscrit dans le cadre initial du Plan de Déplacement Urbain (PDU), adopté en 2006, actuellement en cours de révision afin de prendre en compte la dimension métropolitaine. Cette révision vise à adapter l'intervention métropolitaine aux nouveaux usages de mobilité et à projeter l'action publique en la matière sur les 10 ans à venir. Par ce cadre d'action, la Métropole a défini quatre axes stratégiques en matière de mobilité.

Le premier axe, qui porte sur le rayonnement de la Métropole dans son bassin de mobilité et au cœur de l'Europe, concentre les enjeux d'accessibilité du territoire messin. La Métropole doit proposer à ses habitants une offre de transport performante à l'échelle du bassin de vie, et optimiser ses grandes infrastructures (A31, RN431, A31bis, gares, ports de Metz). Afin d'offrir une mobilité fluide et connectée aux usagers, la complémentarité des réseaux métropolitains est indispensable. C'est dans ce cadre que s'opèrent les projets portant sur la gare de Metz, sur les gares métropolitaines ainsi que sur le centre de maintenance du matériel ferroviaire de Montigny-lès-Metz.

Le second axe vise à mieux relier les territoires et les lieux de vie : la Métropole souhaite ainsi favoriser les mobilités durables notamment en renforçant l'équipement structurant qu'est le réseau de transports publics MET. Elle ambitionne ainsi de parvenir à moins de 50% des déplacements réalisés en voiture et un accroissement d'un tiers de l'usage des transports en commun. A ce titre, une étude sur un projet de troisième ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) a été lancée. L'usage du vélo sera quant à lui stimulé par la mise en œuvre du réseau prioritaire du Schéma directeur cyclable.

Le troisième axe entend faciliter les circuits courts pour plus de proximité et une utilisation des modes actifs dans les déplacements quotidiens. Il s'appuiera notamment sur la construction d'un plan piétons à l'échelle métropolitaine et un renforcement de l'intensité urbaine autour des axes structurants de transports collectifs et des gares.

Le quatrième et dernier axe porte sur les changements des habitudes de mobilité. La Métropole souhaite ainsi favoriser les nouvelles pratiques de mobilité (covoiturage, autopartage, navettes autonomes) ainsi que les mobilités actives, en particulier le vélo. Si l'usage du vélo représente 1% de part modale à ce jour sur le territoire métropolitain, la Métropole souhaite multiplier par trois l'usage du vélo d'ici 2030.

A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE MULTIMODALE DE LA METROPOLE MESSINE

1. Renforcer l'accessibilité à 360° des gares métropolitaines : Metz Centre, Peltre, Ars-sur-Moselle, Metz Nord, Woippy.

1.1 La gare de Metz Centre : un pôle d'échange multimodal interconnecté.

La Gare de Metz est devenue une nouvelle centralité. Plusieurs projets structurants ont en effet éclos autour de la Gare de Metz ces dernières années : le Quartier de l'Amphithéâtre,

Les Arènes, le Centre Pompidou-Metz, La Halle, le Centre commercial Muse, le Centre des Congrès Robert Schuman ; d'autres sont à venir : l'Hôtel Starck, le cinéma Kinepolis et la Maison de la Métropole. Historiquement tournée vers le Centre-Ville, la gare fait désormais le trait d'union entre la vieille ville et son environnement sud, valorisant ses deux faces. La face sud en particulier a bénéficié de premiers aménagements des espaces multimodaux de la gare au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 qui seront finalisés à l'issue de la construction des immeubles de bureaux en cours.

Avec le développement des réseaux de transport et l'évolution des besoins en matière de mobilité comme enjeux sociétaux majeurs, le secteur de la gare s'impose aujourd'hui comme un nouvel espace fonctionnel de dialogue avec le Centre-Ville historique.

Il devient un lieu de vie innovant transformant son essence de rencontre et de mixité sociale en vecteur d'attractivité. Toutefois, la rapidité de la croissance urbaine a engendré des dysfonctionnements, tant en matière de circulation et de transport que d'organisation des espaces publics.

Tendant à répondre à cette problématique, la Région, la Métropole et la Ville de Metz portent en partenariat une étude visant à faire de la gare de Metz un véritable pôle d'échange multimodal interconnecté, sur la base des premiers aménagements réalisés et dans le cadre d'une réflexion élargie intégrant l'accès direct des services régionaux à proximité immédiate du plateau piétonnier. Le projet permettra de proposer un pôle d'échanges multimodal élargi et connecté, contribuant à l'émergence d'un réseau express métropolitain sur l'axe Metz-Luxembourg.

Par ce projet, il s'agit de proposer aux usagers un nouveau portefeuille d'offres de déplacement, intégrant Services de transport Librement Organisés (SLO), offres touristiques et nouvelles mobilités.

Les services offerts devront également être améliorés en s'appuyant sur les innovations numériques dans une logique de MaaS (« mobilité comme un service ») qui permet aux usagers de se déplacer facilement peu importe le mode de transport utilisé, public comme privé (unification des services de mobilité, information multimodale, etc.). La mise en œuvre de la Charte de l'Intermodalité et des Services à l'Usager, réunissant toutes les Autorités Organisatrices de la Mobilité du Grand Est, vise notamment à accélérer le développement des services et des innovations en matière de mobilité. Cette coopération étroite entre Metz Métropole et la Région prévoit le déploiement d'un système d'information multimodale et de la carte billettique Simplicités. Le développement de ces outils et des interfaces techniques liées (webservices, marque blanche) permettront un accès en temps réel aux services liés à la mobilité.

Pour garantir aux usagers une mobilité fluide entre les différents modes de transports, ainsi que les échanges entre la Gare de Metz-Ville, la gare routière et le Bus à haut niveau de service, l'interconnexion en termes d'infrastructures devra être favorisée. Ce projet permettrait ainsi de conforter la qualification multimodale et urbaine de la gare routière. Le renforcement des complémentarités des offres et la mutualisation des infrastructures entre les services (urbains, interurbains, scolaires) permettront par ailleurs une optimisation technique et économique des réseaux de transport. En parallèle, le projet proposera aux habitants une amélioration des espaces publics dans et autour de la gare, notamment le plan de circulation et le stationnement, ainsi qu'une structuration des usages favorisant une cohabitation intelligente dans un secteur où les usages sont multiples.

AXE STRUCTURANT :
 # Etude globale de niveau projet portée conjointement par les 3 collectivités : à définir.

1.2 Développer l'usage du transport ferroviaire dans les déplacements vers le Luxembourg - Desserte et accessibilité des gares du ressort territorial de Metz Métropole

Métropole de l'écologie urbaine et humaine, Metz Métropole entend agir pour une mobilité plus durable en mettant en cohérence le maillage territorial avec les besoins de déplacements et assurer le lien entre les différents lieux de vie.

En dehors de sa gare centrale, Metz Métropole est desservie au sein de son ressort territorial par les gares SNCF de Peltre, Ars sur Moselle, dont la fréquentation est essentiellement orientée vers Metz, et Metz Nord et Woippy, dont la fréquentation est orientée vers le Luxembourg principalement.

Depuis 2013, l'intégration tarifaire entre le TER et le Met' permet aux usagers de voyager avec un titre unique. Pour autant, l'accessibilité et l'intermodalité de ces gares peut être améliorée et leur fréquentation reste en deçà du potentiel. Le développement de l'usage des TER dans les déplacements à la fois vers le centre de Metz et vers le Luxembourg, que poursuit Metz Métropole, suppose des gares accessibles et sécuritaires et une offre lisible et coordonnée avec le réseau urbain (Met') dans une logique de rabattement.

Un premier diagnostic des haltes ferroviaires sur le périmètre de Metz Métropole établi par l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) en février 2018 a permis de distinguer des axes de développement (stationnement, accessibilité, intermodalité).

Metz Métropole propose donc de définir avec la Région les besoins et les priorités d'aménagement autour de ces gares, à l'instar du réaménagement du parking de la gare de Peltre effectué début 2019, afin de contribuer au développement de l'usage du TER. Cette démarche s'inscrira en lien avec la politique d'aménagement des gares déployée par la Région au travers de son Dispositif d'Intervention Régional Intermodalité Grand Est (DIRIGE).

Indépendamment, les gares de Metz-Nord et de Woippy doivent faire l'objet de travaux d'aménagement pour augmenter la longueur de leurs quais et permettre ainsi la mise en œuvre des évolutions du plan de transport sur la ligne Metz-Luxembourg, dont les objectifs ont été validés dans le cadre du protocole Franco-Luxembourgeois signé en mars 2018.

Par ailleurs, l'offre de transport urbain sera étudiée dans une logique d'amélioration de la desserte et de l'accessibilité des gares du ressort territorial de Metz Métropole et de limitation de l'utilisation de la voiture individuelle pour le rabattement vers les gares de la métropole. Elle s'inscrira pleinement en phase avec l'émergence d'un réseau express métropolitain d'échanges avec le Luxembourg.

AXE STRUCTURANT :
 # Accessibilité à 360° des gares TER métropolitaines : à définir.

2. Offrir un transport ferroviaire performant - Centre de maintenance du matériel ferroviaire de Montigny-lès-Metz

Les enjeux de mobilité couvrent un territoire plus large que la métropole messine : elle s'étend au territoire Nord-Lorrain, entre Metz et le Luxembourg. Une augmentation de l'offre de transports, à hauteur de 20% à l'échelle du périmètre lorrain, a été mise en œuvre en 2016 par la Région Grand Est au bénéfice du Sillon Lorrain et notamment des liaisons Metz-Nancy et Metz-Thionville-Luxembourg.

Cette étape majeure de l'évolution des dessertes a pu être menée grâce à des investissements capacitaires dans le nœud ferroviaire de Metz réalisés dans le cadre du Contrat de Projets État–Région (CPER) 2007-2013.

Au regard de l'évolution des besoins de mobilité, notamment transfrontaliers, la Région, l'Etat et le Grand-Duché de Luxembourg ont désormais défini les évolutions de l'offre de transport prévues aux horizons 2022-2024 et 2028-2030.

Ces évolutions nécessitent la réalisation préalable d'opérations telle que la construction d'un nouveau centre de maintenance, permettant d'assurer l'entretien des nouveaux matériels ferroviaires. Inscrit par la Région à son Schéma Directeur des Installations de Maintenance, la construction d'un nouveau centre de maintenance du matériel roulant ferroviaire à Montigny-lès-Metz viendra renforcer les installations existantes de Metz-Sablon et Metz-Ville.

Comprenant atelier, station-service et installations de remisage à proximité de la gare de Metz, ces nouvelles installations seront particulièrement destinées à l'entretien des rames automotrices assurant les dessertes sur l'axe Nancy-Metz-Thionville-Luxembourg.

Ce centre s'adaptera aux nouveaux matériels plus capacitaires mis en place à partir de 2022. Il constitue un investissement indispensable pour développer l'offre ferroviaire et répondre au besoin de mobilité sur le Sillon Lorrain et vers le Luxembourg, dont la flotte est appelée à être augmentée significativement.

Cette évolution nécessite également une préparation des interfaces entre l'offre ferroviaire, véritable colonne vertébrale d'un réseau de transport multimodal, et les points de connexion avec les autres modes de transport (urbains, interurbains, scolaires) autour des gares de Metz, Peltre, Ars sur Moselle, Metz Nord, Woippy.

Metz Métropole et la Région porteront une attention particulière à l'amélioration des connexions physiques des différents réseaux de transport, dont la complémentarité nécessite l'organisation de correspondances de bonne qualité.

AXE STRUCTURANT :
 # Construction d'un nouveau centre de maintenance : 90 millions d'euros en investissement (HT)

B. FAVORISER LES MOBILITES DURABLES AU SEIN DE LA METROPOLE

1. Développer l'usage des transports collectifs – étude pour la réalisation d'une troisième ligne de bus à haut niveau de service

Dans le cadre de la révision du Plan de Déplacements Urbains, des secteurs de la Métropole ont été définis sur lesquels les questions de mobilité sont prégnantes. C'est le cas du sud de Metz Métropole qui présente des caractéristiques propices au développement des transports collectifs.

Ce territoire possède en effet de nombreuses polarités économiques en développement (Actisud, Plateau de Frescaty), une forte densité de logements sociaux (Sablon Sud, Bellecroix, Devant-lès-Ponts) ainsi que des projets de densification (Zac du Sansonnet) qui justifient la mise en œuvre d'une offre de transports collectifs performante permettant de répondre aux besoins de déplacements.

Une étude a ainsi été lancée début 2019 pour définir les contours du projet de troisième ligne de bus à haut niveau de service permettant de répondre à ces besoins de mobilité. Cette étude permettra d'analyser les différents corridors possibles afin de proposer un tracé propre

à répondre à ces enjeux de mobilité et de définir la réorganisation du réseau de transports en commun nécessaire pour l'accompagner.

La démarche d'étude intègre les options d'une desserte des quartiers ou communes du nord de l'agglomération que le METTIS ne dessert pas encore. L'étude mesurera les impacts du projet en termes de partage de l'espace public et proposera des options de choix pour le matériel roulant.

AXE STRUCTURANT :
 # Étude pour la réalisation d'une troisième ligne de bus à haut niveau de service : à définir.

2. Encourager l'usage du vélo - Passerelle de Wadrineau

Le Schéma Directeur Cyclable de la Métropole, qui aboutira en 2019, permettra le développement concerté d'une politique globale en matière de déplacement à vélo. Sa stratégie s'appuie sur la proposition de liaisons et itinéraires plus fonctionnels et la création d'infrastructures (linéaires de pistes, bandes cyclables, passerelle ...) et de services (parking vélo, animations, kit d'entretien).

L'objectif porté par le schéma est de disposer d'ici 8 ans d'un réseau cyclable performant de près de 180 km, maillé sur l'ensemble du territoire par 9 liaisons structurantes, au cœur des bassins de vie.

Ces investissements permettront de disposer de pistes cyclables suffisantes pour faire décoller la pratique du vélo sur le territoire.

Le désenclavement de l'île du Saulcy est l'un des enjeux prioritaires de cette stratégie de développement de l'usage du vélo, identifié à l'occasion d'un diagnostic territorial.

En effet, cette île qui accueille à Metz un campus universitaire, des logements étudiants et des équipements sportifs est uniquement desservie par un pont à l'est, un itinéraire qui oblige les cyclistes à emprunter des axes de circulation très chargés.

L'objet du projet est de créer une passerelle Piétons-Vélos à hauteur de la digue de Wadrineau afin de créer une liaison propre aux modes actifs reliant l'extrémité du sud de l'île du Saulcy, la véloroute V50 "Charles le Téméraire" et le Ban-Saint-Martin, ville où se trouvent de nombreux logements étudiants. La passerelle permettra par ailleurs de faciliter l'accès des habitants aux nouvelles activités développées autour des berges de la Moselle.

AXE STRUCTURANT :
 # Passerelle Wadrineau : 3 200 000 € en investissement (TTC)

3. Attractivité et Rayonnement :

Créative et intelligente, une Métropole appui d'une vision régionale d'attractivité et de rayonnement du territoire

Symbole de son renouveau, Metz Métropole s'affirme depuis 2016 comme "Métropole Art & Tech», une métropole créative et inspirante dans les domaines de la culture, de l'art et des technologies. Derrière cette identité forte, se dessinent certains enjeux clés de la Métropole : favoriser les arts, la culture et le bien-vivre pour fixer la population, attirer les catégories de salariés les plus qualifiées, stimuler la créativité et favoriser la croissance des industries de pointe. La Métropole Art & Tech symbolise ainsi l'audace de la création sous toutes ses formes, dans les arts comme dans l'innovation industrielle.

La transition du territoire messin s'est appuyée sur des projets structurants tels que la création d'équipements phares en matière de tourisme et d'hébergement : le Centre Pompidou-Metz, le Centre des congrès Robert Schuman, ou le Quartier de l'amphithéâtre. Cette démarche a été confortée par un investissement accru du territoire dans des actions de rayonnement : obtention du Label LORnTECH, symbole d'un écosystème favorable aux starts-up, création de la marque de territoire « Inspire Metz » et d'une agence d'attractivité unifiée, candidature pour le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, elle a su donner une portée nationale à ses événements culturels, tel que le festival Constellations.

La Métropole et la Ville de Metz entendent poursuivre cette dynamique en renforçant les symboles de leur attractivité (renforcement du festival Constellations, candidature au label Ville créative dans le domaine créatif "musique") et en poursuivant leurs investissements structurants d'excellence au niveau culturel et sportif (Musée de la Cour d'Or, Stade St-Symphorien) participant au rayonnement du territoire.

A. PROJETER UNE IMAGE RENOUVELEE DU TERRITOIRE

Territoire perçu comme militaire ou d'industrie lourde, le territoire messin est en pleine reconquête de cette image. Si le Centre Pompidou-Metz fut le premier porteur de cette démarche, la vie culturelle et la richesse patrimoniale sont désormais des vecteurs de communication essentiels pour séduire touristes et potentiels nouveaux habitants, ainsi que convaincre les jeunes générations de rester implantées dans la région.

Cette révolution de l'image doit être amplifiée afin d'asseoir la notoriété du territoire, d'améliorer sa visibilité et sa lisibilité, et de rendre son image plus attractive, auprès des particuliers, des touristes, des investisseurs ou des créateurs d'entreprises.

1. Festival "Constellations de Metz"

Fusionnant les arts numériques, la musique et le patrimoine, le festival "Constellations", lancé en 2017, incarne probablement le mieux la dimension Art & Tech de la métropole, dont il reste le vecteur de communication le plus esthétique et le plus populaire.

À l'image d'autres manifestations pluridisciplinaires estivales, elle propose une vaste offre culturelle alliant parcours artistiques, mapping et installations, concerts et spectacles, événements et expositions. Sa programmation numérique s'est progressivement développée et constitue dorénavant le cœur du festival. Il met en synergie et en action l'ensemble des institutions culturelles messines dont les principaux opérateurs soutenus par la Région Grand Est avec le Centre Pompidou-Metz, le Frac Lorraine, l'Orchestre national de Metz et la

Cité musicale ou encore BLIIIDA, qui participe activement à la construction et à la programmation de Constellations de Metz.

Forte de sa programmation exigeante et populaire, de son succès et de son puissant impact médiatique, cette manifestation est aujourd'hui largement saluée localement et nationalement.

Au côté d'autres Métropoles comme Nantes ou Le Havre, Metz fait le pari, grâce à Constellations, de se rendre plus visible sur la carte de France mais également au niveau international, sous la forme d'une manifestation estivale d'envergure. Le festival est une invitation à venir découvrir Metz, mais également à y séjourner, en faire la promotion et y vivre.

À travers le contrat de partenariat métropolitain, la Ville de Metz, Metz Métropole souhaite pérenniser et renforcer la collaboration avec la Région Grand Est dans la construction des éditions nouvelles du festival Constellations.

Une ambition commune doit s'affirmer pour faire de ce festival un lieu de création artistique régional, un outil de rayonnement et un moteur d'attractivité commun. La Région Grand Est pourrait également être un accélérateur et un moteur des coopérations culturelles transfrontalières avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne ou la Suisse.

La prochaine génération des programmes européens INTERREG fournira en effet une opportunité unique d'amplification et de dynamisation des coopérations et créations culturelles. Dans ce cadre, Constellations peut indéniablement devenir la vitrine régionale et transfrontalière de la création numérique.

Enfin, une mobilisation des agences régionales culturelles et touristiques pourra être construite autour du festival et de son plan de communication croisée.

AXE STRUCTURANT :
 # Développement de la création artistique numérique à travers CONSTELLATIONS : 1,6 millions d'euros en fonctionnement (HT) par saison
200 K€ HT en investissement par saison

2. UNESCO : Insertion dans le Réseau des Villes Créatives de l'Unesco – Candidature sur le volet domaine créatif "musique"

Au cours de la dernière décennie, la Ville de Metz s'est engagée dans une politique culturelle visant à faire de la culture un levier de développement durable et solidaire d'une part, et un pilier d'éducation et d'inclusion sociale d'autre part.

En lien avec son histoire, son action s'est tout particulièrement illustrée dans le domaine musical, qui constitue plus de 75% du budget municipal en faveur de la culture.

La musique représente un moyen important de favoriser l'apprentissage, l'échange, l'inclusion et de réduire les inégalités sociales – autant d'atouts majeurs pour un développement urbain durable et harmonieux.

A ce titre, la Ville souhaite aujourd'hui rejoindre le Réseau des Villes Créatives de l'Unesco, un label auquel elle a décidé de candidater dans le domaine créatif "musique" en 2018-2019.

Par cette candidature, la Ville entend valoriser les dispositifs locaux en faveur de l'éducation et de la transmission par la musique et partager le fruit de son engagement avec les autres villes du réseau sous l'intitulé "La musique comme levier d'éducation, de transmission, de formation et d'inclusion".

La candidature messine se développe autour de trois axes :
Le premier axe, porte sur la musique comme un levier de développement urbain durable : par sa riche histoire en matière musicale, l'ampleur des moyens investis et la haute qualité des infrastructures dont elle s'est dotée, la musique est au cœur de l'identité de Metz. Fleuron de sa politique, la Cité musicale-Metz est le symbole d'une ambition culturelle forte : rassembler en un projet artistique et culturel commun l'Orchestre National de Metz et les trois salles de concerts de la Ville (l'Arsenal, la BAM, les Trinitaires) au sein d'une "Maison de toutes les musiques pour tous les publics", au service de la création, de l'expression de toutes les esthétiques musicales et de l'éducation par la musique.

Le deuxième axe porte sur la musique comme outil au service de l'apprentissage et de la réduction des inégalités sociales. Parce que la musique joue un rôle fondamental dans la formation et l'épanouissement d'un individu, qu'il s'agisse des enfants ou de la population adulte, la Ville de Metz a fait le pari d'envisager la musique au-delà des œuvres, à partir des pratiques et des acteurs, au-delà des œuvres. Il s'agit d'inscrire la musique au cœur de son développement et favoriser ainsi l'intégration sociale, le respect de la diversité, les échanges entre les cultures et la transmission des savoirs (Metz ville laboratoire 100% artistique, orchestres DEMOS…). Grâce à cet effort qu'elle déploie largement dans le domaine de la vie musicale, la Ville s'attache ainsi à la diffusion de valeurs essentielles, également défendues par l'Unesco, telles que la paix, la diversité, l'universalité et le développement durable.

Le troisième axe porte sur la musique comme vecteur d'interdisciplinarité et de dynamisme économique. La musique est au croisement des disciplines et elle est à ce titre connectée aux entreprises. Preuve d'un dynamisme important sur le territoire messin, le produit de l'activité dans le domaine musical se chiffre aujourd'hui à plusieurs dizaines de millions d'euros par an. Metz a fait de l'interdisciplinarité une composante essentielle de sa vie musicale, enrichie par l'interaction entre différents secteurs : public, associatif et monde économique. Ces collaborations tissées entre les principales institutions musicales et les acteurs œuvrant dans d'autres domaines créatifs ont conduit non seulement à de fortes synergies dans la programmation d'événements communs, mais encore à un dynamisme culturel renforcé et à une attention fédératrice aux actions éducatives ainsi qu'à l'accès d'un large public à l'ensemble de l'offre proposée à Metz.

Si Metz Métropole n'a pas de compétence en matière d'animation culturelle, elle est en revanche compétente en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt métropolitain. A ce titre, l'Opéra–Théâtre Metz Métropole et le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné, directement gérés et financés par la Métropole, participent activement à la candidature UNESCO de la Ville de Metz. Par le rayonnement de leurs productions, les équipements culturels métropolitains concourent fortement de l'attractivité du territoire.

La Région Grand Est contribue pour sa part au développement et à l'attractivité du territoire par des collaborations partagées avec la Ville de Metz et les autres grandes institutions et acteurs culturels et économiques du territoire mais également par le rayonnement de la Cité musicale-Metz au plan national et international.

<u>AXE STRUCTURANT :</u>
#Insertion dans le Réseau des Villes Créatives de l'Unesco – Candidature sur le volet domaine créatif "musique" :
Programmes locaux et régionaux : 30 000 € (HT) pour préparer le dépôt du dossier 3,5 M€HT en fonctionnement sur 4 ans (2020-2023) et 2.2 M€TTC en investissement sur 4 ans.
Programmes de coopération internationale : 700 K€TTC

3. Soutien aux grands événements structurants du territoire

L'organisation d'évènements structurants est une véritable force motrice en matière de rayonnement et d'attractivité mais aussi d'intégration et de cohérence à l'échelle du territoire Grand Est.

L'organisation de manifestations d'affaires de grande envergure, permise par le dimensionnement et la qualité des infrastructures, fait partie des grandes fonctions métropolitaines. Par la construction du Centre Metz Congrès Robert Schuman, le territoire s'est doté d'une infrastructure de très haut niveau d'accueil. Il complète l'offre apportée par le Parc des Expositions, équipement historique du rayonnement économique et déployant une surface d'exposition de 55 000 m².

Forte de ces deux grands équipements, du travail de son agence d'attractivité, d'une image qui se redéfinit à la faveur de ses campagnes marketing "Inspire Metz" et d'une qualité urbaine et patrimoniale de plus en plus reconnue, Metz Métropole mise sur le tourisme, le tourisme d'affaires et les grands salons comme leviers de son développement, de son identité économique, de son rayonnement mais aussi de sa fonction d'appui à son bassin économique et démographique.

Elle s'engage également dans un appui au développement et au rayonnement de la région Grand Est dans le cadre d'évènements majeurs et d'envergure nationale ou transfrontalière.

Ces évènements récurrents se caractérisent par leur rayonnement exceptionnel de niveau national, transfrontalier ou international. Leur organisation sur le territoire messin s'inscrit parfaitement dans les axes de la stratégie métropolitaine et régionale de développement et notamment dans sa stratégie numérique :

- GEN : événement "business et numérique" qui ambitionne de constituer la référence régionale pour le développement du numérique dans l'économie avec 5000 visiteurs attendus dès l'édition 2019,
- A.I Now : le rendez-vous dédié de l'écosystème de l'Intelligence Artificielle dans la Région Grand Est et articulé aux filières stratégiques régionales,
- UrbEst, vitrine des démonstrateurs de l'Intelligence Territoriale et de la Smart City.
- Evènement Industrie : un nouvel événement au service du projet industriel Nord Lorrain dans l'enjeu de la compétitivité industrielle Grand Est.
- Agrimax, salon dédié à l'Agriculture, à l'Elevage et à la Ferme du Futur.

La Métropole poursuivra le soutien à ces évènements bien installés dans le paysage messin et renforcera l'accompagnement des porteurs de manifestations qui participent aux ambitions du Projet Métropolitain, tels :

- ESWC : évènement international leader et emblématique des sports électroniques,
- Metz Torii, évènement des passionnés de la Pop Culture, de la Japanimation et du jeu vidéo, du manga, du comics et des univers imaginaires.

AXE STRUCTURANT :
 # Soutien à l'accueil de grands événements (GEN, A.I.Now, Agrimax…) : en fonction des évènements.

B. DEVELOPPER DES EQUIPEMENTS METROPOLITAINS D'EXCELLENCE

Les grands équipements métropolitains assurent un haut niveau de service adapté aux attentes des acteurs du développement économique et permettent un meilleur rayonnement du territoire.

L'attractivité des grands équipements structurants s'appuie sur une image d'excellence, répondant aux usages contemporains et leur accessibilité permanente en transports en commun. À Metz, de grands équipements ont été créés, tels que le Centre des Congrès, d'autres nécessitent d'être rénovés (Stade St-Symphorien, Musée de la Cour d'Or) pour élever le niveau et la diversification de l'offre.

1. Le développement des équipements culturels métropolitains d'excellence

Sur le territoire métropolitain, l'Opéra–Théâtre (le plus ancien de France encore en activité) le Musée de la Cour d'Or et le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné, sont directement gérés et financés par la Métropole. Ils participent activement à la vie culturelle et à l'attractivité du territoire, au même titre que les deux Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC) Ecole Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL) et Centre Pompidou-Metz, en étroit partenariat avec les équipements culturels messins, comme la Cité musicale-Metz, qui rassemble les trois salles de spectacle de Metz (Arsenal, Bam et Trinitaires) et l'Orchestre national de Metz.

Au sein de ces établissements, un projet d'envergure est en gestation au Musée de la Cour d'Or. Des vestiges des thermes romains ont été découverts en 1935 dans le musée et sont mis en valeur dans le parcours de visite. Ils ne constituent qu'une petite partie de cet ensemble monumental majeur fort bien conservé. L'édifice antique est présent sous toute l'emprise du musée et un peu au-delà.

Un ambitieux programme de recherches historiques et de fouilles archéologiques est envisagé avec des collaborations internationales pluridisciplinaires sur les vestiges existants et dans l'une des vastes cours du musée, aujourd'hui disponible pour ces explorations.

Les objectifs scientifiques sont de tenter de retrouver et qualifier le Palais de la Cour d'Or du haut moyen-âge, d'explorer les thermes antiques et d'appréhender les origines gauloises de *Divodurum Mediomatricorum*.

Le Musée de La Cour d'Or sera ainsi un lieu de convergence des compétences scientifiques de nombreux horizons ; de mise en valeur des étapes et travaux de recherches en temps réel ; de mise en valeur des vestiges mis au jour ; d'enrichissement de ses propres collections archéologiques antiques et médiévales.

AXE STRUCTURANT :
 # Projet de rénovation des vestiges des thermes romains du Musée de la Cour d'Or : 100 000 € / an en fonctionnement sur 3 ans et 20 000 € en investissement.

2. Le développement des équipements sportifs métropolitains d'excellence

2.1 Rénovation du stade du FC Metz

Vecteur fort d'attractivité, le domaine sportif représente un enjeu de rayonnement fort pour Metz et la Métropole et doit s'appuyer sur la présence d'équipements structurants à l'échelle régionale.

Richement doté en équipements sportifs de proximité, ainsi qu'en équipements spécifiques tels que la Halle couverte d'athlétisme permettant d'accueillir des compétitions

internationales, le territoire messin nécessitent des équipements complémentaires d'envergure métropolitaine et régionale.

La rénovation du stade Saint-Symphorien, où réside le FC Metz, constitue un enjeu de rayonnement important pour le territoire. Le projet de rénovation, initié par le club, soutenu par la Ville, le Département et la Région permettra d'améliorer la capacité et les conditions d'accueil d'événements sportifs, mais également économiques et culturels afin de développer l'activité du club sur l'année, lui fournir de nouvelles ressources financières et rentabiliser l'investissement.

La création d'espaces et de places d'hospitalité supplémentaires permettra de renforcer la multifonctionnalité de l'équipement en dehors des jours de match.

Une reconstruction complète de la tribune sud du stade Saint-Symphorien est programmée afin de proposer sur le territoire un équipement aux normes nationales (Licence Club de la Ligue de Football Professionnel) et UEFA et de disposer d'espaces d'entraînement intérieurs et d'espaces dédiés aux officiels, aux sportifs et aux médias.

Ce projet permettra d'augmenter la capacité totale du stade le portant de 25 636 places à 30 000 places mais également d'améliorer les conditions d'accueil des spectateurs et des personnes en situation de handicap. Le projet intègrera des systèmes écoresponsables de récupérateur des eaux de pluies pour l'arrosage de la pelouse et un bio-composteur.

AXE STRUCTURANT :
 # Rénovation du stade Saint-Symphorien : 30 millions d'euros en investissement (TTC).
 # Fermeture des angles et enveloppe du stade : 30 millions d'euros en investissement (TTC).

2.2 Création d'un centre d'entraînement du FC Metz

En complément, le FC Metz a initié la création d'un pôle sportif de 31 hectares sur le Plateau de Frescaty. Entièrement financé par le club, ce complexe d'envergure doit lui permettre de se doter d'infrastructures de qualité indispensables à sa stabilisation au plus haut-niveau du football français et de manière plus générale, à sa pérennité.

Lancés en janvier 2019, les travaux visent à construire des installations dédiées aux joueurs de l'équipe professionnelle ainsi qu'au groupe élite (réserve, U19, U17) afin d'agrandir les infrastructures dédiées aux masculins, mais aussi d'offrir les conditions optimales de développement de la pratique féminine en plein essor. Les premières réalisations de ce projet d'envergure, destinées au groupe professionnel, sont prévues au mois de juillet 2019 : deux terrains en herbe, un bâtiment multifonctionnel (vestiaires, salle de musculation, bureaux administratifs, salle de presse...), un terrain identique à celui du stade Saint-Symphorien et un terrain couvert au sein de l'un des hangars métalliques de l'ancienne base aérienne, permettant de disposer d'un espace couvert pour s'entrainer en toutes circonstances. La poursuite du projet portera entièrement sur les installations destinées au groupe élite et offrira aux joueurs et joueuses en formation les conditions d'épanouissement et de progression : quatre terrains d'entraînement, un bâtiment multifonctionnel et deux terrains de compétition avec tribunes qui accueilleront également les rencontres de l'équipe féminine. Dans la dernière étape du projet, le FC Metz construira un centre de vie du club à destination des joueurs.

AXE STRUCTURANT :
 # Centre d'entraînement du FC Metz : 30 millions d'euros en investissement (HT). Dont 10 millions d'euros HT pour la première phase.

4. Transition écologique et solidaire :

Renouvelée, une Métropole de l'écologie urbaine et humaine laboratoire de résilience au service d'une ambition de développement durable et solidaire

Berceau de l'écologie urbaine, le territoire messin a inspiré le célèbre botaniste Jean-Marie Pelt et le philosophie Roger Klaine qui y ont fondé en 1971 l'Institut Européen de l'écologie. Derrière ce modèle, se trouve l'idée que le lien fort entre l'habitant et la nature est une condition essentielle du bien-vivre et du cadre de vie. Il ne s'agit plus de travailler, habiter, circuler, se divertir en ville, mais d'y vivre en lien avec la nature. L'image actuelle de la métropole, faite d'eau et jardins et couverte à 70% par des espaces naturels et agricoles, est le résultat de cette philosophie. Plus qu'un concept, l'écologie urbaine a en effet été le fil conducteur de Jean-Marie Pelt dans sa mission d'urbanisation de la ville, en tant que maire-adjoint. Elle est aujourd'hui dans l'ADN de la métropole messine.

Le paysage naturel est un important marqueur de l'identité de Metz Métropole pour ses habitants et participe particulièrement à leur sentiment d'appartenance. C'est pourquoi l'écologie urbaine, à laquelle la métropole a adjoint l'adjectif d'humaine pour signifier la solidarité forte entre habitants et territoires, guide encore les réflexions sur l'aménagement métropolitain et ses grands projets : Mont-Saint-Quentin, Berges de Moselle, Bassin versant du Rupt de Mad sont autant d'exemples de la vision messine de l'écologie urbaine et humaine.

Transition énergétique, traitement et valorisation des déchets, nouvelles mobilités : des choix durables irriguent les politiques publiques de la Ville et de la Métropole. A ces enjeux s'ajoutent la préservation de la biodiversité et des espaces naturels : la "charte de la biodiversité" adoptée à Metz par les pays du G7 de l'environnement le rappelle, la mobilisation pour préserver la biodiversité est aussi importante que celle pour lutter contre les dérèglements climatiques. C'est l'objet de la Trame Verte et Bleue, essentielle sur le site du Mont-Saint-Quentin mais également sur l'ensemble des réservoirs de biodiversité du territoire et des trames vertes urbaines. La préservation de la ressource en eau du territoire constitue un potentiel irremplaçable pour ses différents usages : écologiques, paysagers, touristiques, économiques.... L'eau doit enfin être perçue comme une ressource stratégique qui confère une responsabilité publique accrue en matière de gestion des inondations, de préservation de ses ressources et de maintien de la qualité des eaux.

Elle est également une ressource économique : alimentation en eau potable, usages pour le transport fluvial, industrie, agriculture ou tourisme. La reconquête des berges de la rivière Moselle initiée par la Ville de Metz, après la renaturation des berges de la Seille, participe de ce dernier objectif.

A. INCARNER DANS UN LIEU L'IDENTITE DU TERRITOIRE SUR L'ECOLOGIE URBAINE ET HUMAINE

1. Les Récollets : lieu totem de l'écologie urbaine

Le site du cloître des Récollets constitue le lieu historique totem de la Ville durable et des initiatives et ressources permettant de préserver la biodiversité et limiter le dérèglement climatique.

Le lieu héberge ainsi un pôle de compétences en matière d'action dans le domaine de la transition écologique comprenant l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, l'Institut Européen d'Ecologie, l'Espace 4^{E} (Espace Educatif Eau Ecotourisme) animé par

l'association CPM les Coquelicots, la Fédération d'associations Mirabel LNE, la Maison des Alternatives Ecologiques (MAEC), la Société Française d'Ethnopharmacologie et l'association Bio en Grand Est.

En outre, on peut trouver dans le même ensemble bâti les archives municipales et métropolitaines, ce site constituant ainsi un espace ouvert de dialogue entre histoire, patrimoine et réflexion pleinement contemporaine.

Le cloître du XIIIème siècle est le lieu où a été élaboré voici près de 40 ans le concept d'écologie urbaine, qui a fortement modelé par la suite l'évolution et les formes urbaines de Metz. Cette notion est désormais absorbée dans l'ensemble des politiques publiques mais ses enjeux sont plus que jamais d'actualité. Afin de permettre la pérennité du site et son plein rayonnement, les travaux de restauration du clos-couvert du Cloître des Récollets ont été initiés.

Il s'agit de valoriser le lieu en créant notamment un espace d'accueil grand public afin de l'informer sur l'écologie, les associations actives présentes et la diversité de la flore présente sur site. Cette vocation doit permettre, en mettant en réseau les acteurs, de démultiplier leurs actions et diffuser les bonnes pratiques environnementales.

Dans ce cadre, les travaux envisagés portent d'une part sur la confortation du site (notamment sur le renouvellement des couvertures, le traitement des charpentes, la réfection des enduits et des pierres de taille endommagées, l'isolation des combles, la rénovation des espaces de travail situés sous les combles et le remplacement des menuiseries), et d 'autre part, sur la création d'un lieu d'accueil unifié, sécurisation, réaffectation des locaux par thématique entre les différents occupants.

AXE STRUCTURANT :
 # Travaux de restauration des Récollets – clos-couvert : 4 600 000 € TTC en investissement pour la rénovation du bâtiment et 96 000 € de réaménagement en 2019

B. CONSTRUIRE DES OUTILS INNOVANTS EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Engagée depuis 2009 dans la préservation du climat et la transition énergétique, Metz Métropole mène un plan d'action volontariste pour réduire les gaz à effet de serre, adapter le territoire aux conséquences du changement climatique, préserver la qualité de l'air de l'agglomération. Metz Métropole entend dynamiser une stratégie permettant de multiplier les actions en faveur de la transition énergétique, en questionnant ses modèles de développement et d'aménagement, en vue de promouvoir un système énergétique plus durable à l'horizon 2050.

Concernant Metz, les actions menées au travers de sa politique de développement durable et solidaire menée depuis 10 ans à Metz et son engagement dans la Convention des Maires européens ont permis de diminuer de plus de 20% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire dès 2016. Ce résultat est lié au développement des énergies renouvelables (construction de la centrale à biomasse), à l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine municipal (isolation des piscines et des gymnases) et à l'accompagnement des messins vers une mobilité durable (développement des voies piétonnes, des pistes cyclables, de l'autopartage, etc.). La Ville vient de s'engager dans une nouvelle ambition climat de 2030 avec pour objectif de réduire de 40 % de GES sur son territoire d'ici 2030 et d'adapter les espaces au dérèglement climatique.

1. L'élaboration d'un schéma directeur des énergies

En engageant l'élaboration d'un schéma directeur des énergies, Metz Métropole donne corps au rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Energie qu'elle assume depuis le 1er janvier 2018 en se dotant d'une véritable stratégie énergétique. L'enjeu métropolitain est d'établir le portrait énergétique du territoire et de pouvoir maitriser l'évolution de son empreinte : développement cohérent du réseau énergétique en lien avec les besoins d'aménagement et les besoins d'améliorations des infrastructures, modélisation des données énergétiques disponibles sur le territoire, déploiement des énergies renouvelables en lien avec les opportunités territoriales, maitrise du plan pluriannuel d'investissement de l'énergie, intégration d'enjeux énergétiques dans les documents de planification métropolitains, lutte contre la précarité énergétique...

Cette démarche s'appuiera sur la réalisation d'un diagnostic énergétique (cartographie des acteurs et des leviers financiers dans le secteur de l'énergie et bilan général de la consommation, production et distribution d'énergies), complétée par l'élaboration d'un schéma directeur du réseau de chaleur urbain et une étude des potentialités de développement des énergies renouvelables et de récupération. Elle permettra ainsi l'élaboration d'une stratégie énergétique déclinée sous forme de scénarios énergétiques thématiques, véritable boite à outils de mise en œuvre des objectifs fixés au préalable. La Métropole entend ainsi intégrer la thématique énergie dans ses politiques structurantes.

À terme, le schéma directeur des énergies se traduira par l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle et sera le point de départ dans la recherche de modalités d'intervention innovantes tant sur les principaux leviers de la demande (planification énergétique, mobilité de partage et décarbonée, logistique et circuits courts) que sur ceux de l'offre (smart grids, production d'énergies renouvelables locales, valorisation des déchets). Il débouchera sur la définition de projets opérationnels comme la rénovation énergétique ciblée des logements, un service de flexibilité locale (optimisation des réseaux de distribution d'électricité), la récupération de la chaleur fatale (eaux usées, datacenters), l'accompagnement de projets d'énergies renouvelables. La stratégie énergétique de la Métropole pourra alors être réorientée en fonction des priorités identifiées : aide contre la précarité énergétique dans des quartiers prioritaires, actions de sensibilisation, accompagnement de projets d'énergies renouvelables... Par ailleurs, le schéma inclura un volet très important sur la sensibilisation, l'acculturation et l'implication des élus, des services et des partenaires à cette étude, afin que cette nouvelle thématique puisse être correctement appropriée par tous les acteurs concernés.

Les opérateurs de l'énergie sont mobilisés pour la concrétisation de la stratégie métropolitaine à travers des actions telles que l'engagement d'études de potentiel de production et de distribution de gaz vert (GRDF notamment) ou la mise en place de campagnes de communication auprès des publics raccordables au réseau de chaleur urbain.

Cette étude est financée et accompagnée par l'ADEME dans le cadre du Programme Climaxion.

AXE STRUCTURANT :
 # Elaboration d'un schéma directeur des énergies : 320 000 € en fonctionnement (TTC)

2. L'aide à la rénovation de copropriétés et l'accompagnement des particuliers

Le Schéma directeur des énergies de la Métropole permettra de déterminer les enjeux principaux liés à la politique de transition énergétique et pourra permettre de réorienter les politiques de rénovation énergétique du patrimoine.

A l'heure actuelle, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2017-2020 prévoit de traiter 585 logements en 3 ans sur plusieurs volets : amélioration de la performance énergétique, lutte contre l'habitat insalubre et dégradé, adaptation au vieillissement et/ou au handicap. Ce dispositif, réalisé en lien avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) succède au Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Dégradé (2010-2015) et au Protocole Habiter Mieux (2016-2017). Le bilan de la première année d'OPAH est positif, avec 140 logements du parc privé réhabilités, via des aides de l'Anah et de Metz Métropole (134 appartenant à des propriétaires occupants et 6 à des propriétaires bailleurs).

Metz Métropole est partenaire du Programme d'accompagnement des copropriétés dégradées (PACOD) de Metz-Borny, ainsi que du Plan de Sauvegarde de la Copropriété Bernadette et des OPAH copropriétés dégradées du territoire, dont la maitrise d'ouvrage relève de la Ville de Metz, et dont l'opérateur est le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM). Pour cela, la Métropole participe à hauteur de 10% HT du montant des travaux réalisés dans les copropriétés concernées, dans la limite de 1 000€ par logement. A ce titre, dans le cadre des dispositifs portés par la Ville de Metz, la Métropole a récemment accompagné financièrement 3 copropriétés pour divers travaux. En parallèle, Metz Métropole lancera en 2019 un dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) sur l'ensemble de son territoire.

Par ailleurs, Metz Métropole et Metz sont les membres fondateurs de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin, lors de sa création en 2011. Cette association a pour objectif d'être un outil de proximité, d'aide à la décision, de sensibilisation et d'accompagnement des particuliers dans leurs démarches de rénovation énergétique de leur logement, de recours aux énergies renouvelables et pour ambition de devenir demain l'acteur de la transition énergétique sur le territoire.

Dans ce cadre, la Ville de Metz a mis en place un dispositif financier d'accompagnement des propriétaires de logements et plus particulièrement des copropriétés vers la rénovation BBC de leurs logements. L'ALEC du Pays Messin, subventionnée par la Ville de Metz, l'ADEME et la Région, accompagne les copropriétés et leur permet de bénéficier d'une aide financière dans la réalisation de leurs travaux d'efficacité énergétique à hauteur de 1 000€ par logement rénové. A ce jour, le soutien de la Ville de Metz permet l'accompagnement d'une trentaine de copropriétés vers des travaux de rénovation énergétique et a permis l'isolation de 116 logements en rénovation BBC par étape. 80 000€ sont ainsi programmés chaque année par la Ville de Metz en faveur de cette politique.

Afin de donner les moyens à l'ALEC du Pays Messin de constituer un véritable service public de la transition énergétique et d'accompagnement des habitants, la Ville de Metz envisage de lui allouer un budget supplémentaire de 100 000€. Ce financement lui permettra d'atteindre l'objectif, fixé par la Ville de Metz dans le cadre de son Ambition climat 2030, de 1 500 logements rénovés thermiquement par an.

La Région souhaite accompagner les territoires vers des maisons de l'habitat et de l'énergie, s'appuyer sur les OPAH pour favoriser les rénovations BBC et structurer l'écosystème des acteurs de la rénovation. L'articulation entre l'ALEC du Pays Messin et les différents EPCI porteurs des politiques "habitat" est indispensable.

AXE STRUCTURANT :
 # Aide à la rénovation de copropriétés et accompagnement des particuliers
 # OPAH (total pour les 3 années) : 1 173 000 €.
 # VOC (Veille et Observation des Copropriétés) : 50 000 € d'ingénierie
 # Accompagnement des propriétaires par la Ville 80 000 €/an
 # Développement des missions de l'ALEC 100 000 €

3. La structuration d'une filière de collecte et valorisation des emballages plastiques

Les première collectes sélectives des papiers et emballages ont été mises en place il y a plus de vingt ans, grâce à la mobilisation des différents acteurs publics et économiques. Dans un contexte économique contraint mais un contexte réglementaire exigeant, la maîtrise du coût de la collecte et du tri des emballages et des papiers conditionne la poursuite de la progression du recyclage et son acceptation par l'ensemble des acteurs dont principalement les usagers eux-mêmes. Cet engagement est renforcé par les obligations résultant de la loi du 17 août 2015 – Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte – qui prévoit une extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire national avant 2022.

L'objectif est de simplifier le geste de tri pour les usagers et de trier l'ensemble des emballages plastiques : tous les pots en plastique, barquettes, films en particulier. Néanmoins, il convient, afin d'optimiser la gestion des collectes sélectives et d'en maîtriser les coûts à moyen et long terme, de renforcer l'industrialisation de la fonction tri des collectes sélectives.

Dans le cadre d'une synergie avec différentes collectivités du territoire mosellan, il est donc projeté une modernisation du centre de tri de Metz par Haganis, régie de Metz Métropole, afin de permettre de trier sur place 33 000 tonnes annuelles de déchets correspondant approximativement aux 600 000 personnes de Moselle Nord actuellement non couvertes par un centre de tri. Cette option présente plusieurs avantages. Elle est facile à initier, les autorisations administratives ayant déjà été obtenues, et constitue un coût faible car il repose sur un foncier disponible et la modernisation d'un équipement existant. Par ailleurs, en l'absence actuelle de filière de recyclage économiquement et techniquement pertinente à grande échelle sur le continent européen, la filière d'élimination par l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) immédiatement voisine permet la valorisation des déchets de tout ordre sous la forme de chauffage urbain et de production d'électricité par incinération conférant au projet un bilan carbone faible et une empreinte environnementale minimale. D'autant que la localisation du projet, au cœur de la plus forte densité urbaine, génère des déplacements faibles et ainsi un bilan carbone favorable.

L'implantation ou l'adaptation de centres de tri, dans le contexte de l'extension des consignes de tri, s'inscrit pleinement dans la stratégie régionale. Ces implantations sont conditionnées à l'atteinte d'un certain tonnage de déchets à traiter et sont donc liées à un accord territorial entre les différents partenaires.

La localisation, en proximité du campus technologique, permet également de mettre le projet au cœur de la recherche sur les matériaux innovants et en prise avec Plastinnov (Pôle Plasturgie de l'Est). En résonance avec le campus technologique et tout particulièrement la filière Matériaux et Procédés, l'action visée est donc la création d'une nouvelle unité de collecte, séparation et densification de diverses catégories de plastiques au sein du centre de tri de Metz.

La dynamique de prévention de déchets sera poursuivie ainsi qu'une réflexion sur la valorisation matière des déchets issus de l'extension des consignes de tri. En effet, la prévention, puis la valorisation matière sont à privilégier, avant la valorisation énergétique.

AXE STRUCTURANT :
 # Création d'une nouvelle unité de collecte, séparation et densification de diverses catégories de plastiques au sein du centre de tri de Metz : 9 900 000 € d'investissement (HT).

C. AGIR EN FAVEUR D'UNE METROPOLE DE LA BIODIVERSITE

Marquée par la qualité et la densité de son patrimoine paysager, la Métropole conçoit les espaces naturels comme une véritable ressource et s'attache à la préserver en veillant à concilier la multiplicité de ses usages. Fondateur de l'identité métropolitaine, la valorisation de ce patrimoine commun est un des éléments garantissant la qualité du cadre de vie. Sur ses 305km², Metz Métropole dessine un vaste maillage de milieux, naturels ou plus urbains, qui accueille des habitats réels ou potentiels au sein desquels, ou entre lesquels, de nombreuses espèces peuvent se mouvoir de manière plus ou moins aisée. En plus de cette variété d'habitats, l'ouest du territoire métropolitain fait partie de l'ensemble des Côtes de Moselle, riches en pelouses calcaires et intégrant une continuité écologique identifiée à l'échelle régionale.

Sur la base du diagnostic de la Trame Verte et Bleue réalisé en 2014 sur le territoire métropolitain par le bureau d'études Asconit, et en cohérence avec celle inscrite dans le SCoTAM, Metz Métropole capitalise l'ensemble des données et études existantes dans le domaine et réalise un travail cartographique afin de traduire de manière plus opérationnelle cet enjeu de territoire. La Ville de Metz a quant à elle réalisé une étude faune-flore-habitat sur l'ensemble de son territoire fin 2013. Une vingtaine de sites à enjeux en matière de biodiversité ont été recensés et une demande d'inscription du Fort de Queuleu en ZNIEFF a été confirmée. Une trame verte et bleue reliant les sites à enjeux forts a été établie.

Au cœur d'une continuité écologique identifiée à l'échelle régionale (Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine), le Mont-Saint-Quentin est un des lieux à enjeux pour la Trame Verte et Bleue (TVB).

1. La Trame Verte et Bleue et la Trame Noire Métropolitaine

Au regard des enjeux de protection et de valorisation environnementales, plusieurs démarches ont déjà été mises en œuvre par la Ville et la Métropole : animation du site Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin", actions de restauration et préservation des trames vertes et bleues (aide à la création de mares, restauration des pelouses calcaires du plateau de Lorry-lès-Metz, soutien aux communes dans la prise en compte de la TVB dans leur document de planification communal…)

Pour aller plus loin, la Ville de Metz et Metz Métropole ont souhaité répondre à l'Appel à Projet TVB 2019 de la Région sur un projet multipartenarial permettant de renforcer la préservation ou le renforcement des continuités écologiques du territoire. Plusieurs actions sont envisagées dans le cadre de cette démarche.

La Métropole proposera une étude opérationnelle de la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue sur le territoire et ses zones de conflit afin d'apporter des éléments fins de connaissance. Cette étude permettra de passer d'un schéma de cohérence écologique du territoire à un programme d'action opérationnel, en vue de préserver et restaurer

efficacement les continuités écologiques, notamment en se basant sur les objectifs du SRADDET de la Région Grand Est en matière de restauration des Trames Vertes et Bleues.

Elle recherchera par ailleurs des opportunités de maîtrise foncière sur différents cœurs de nature du territoire : en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, il s'agira de conforter la protection des sites déjà protégés sur le territoire, selon les préconisations des plans de gestion établis sur chaque site.

En complément, des plantations et promotion des haies seront réalisées comme support d'une agriculture durable. La mise en place de haies, actuellement inexistantes sur le site du Plateau de Frescaty, permettra en effet la circulation des espèces entre prairies, forêts, zones humides et autres habitats. Ce milieu abrite également une biodiversité « ordinaire » importante (oiseaux, petits mammifères, insectes...) qui contribue à un cadre de vie de qualité, et constitue un allié majeur de l'agriculteur. Il joue en effet un rôle de brise vent, sert d'abri pour un potentiel troupeau et permet de limiter l'érosion des sols. La Métropole proposera également une étude de faisabilité de mise en place de pâturage sur la trame thermophile.

La Ville de Metz a adopté pour sa part une Charte de l'arbre en 2014, par laquelle elle s'engage avec ses partenaires à préserver les 30 000 arbres présents sur l'espace public. L'objectif consistant aujourd'hui pour la Ville à considérer l'Arbre comme un équipement public de plein droit au niveau de la voirie afin de le préserver au mieux et de confirmer sa contribution à l'adaptation de la Ville au réchauffement climatique.

La Ville de Metz souhaite développer sa trame verte et bleue au regard des enjeux de biodiversité et d'adaptation du territoire aux effets du dérèglement climatique. Son Ambition Climat prévoit ainsi la plantation de 20 000 arbres d'ici 2030. En partenariat avec la Métropole et le CEREMA, elle travaille sur les Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence (étude SESAME). Sur la base de cette étude doit être développé un outil d'aide aux aménageurs publics pour leur permettre d'adapter le choix et l'implantation des espèces en fonction de leurs qualités, leurs services rendus et les changements climatiques. Suite à cette étude, un espace test sera développé sur un boulevard très circulant à Metz afin d'étudier notamment les effets des plantations sur certains polluants de l'air (étude en partenariat avec ATMO Grand Est).

En 2019, ce sont 12 kilomètres de trames vertes qui seront créés ou renforcés pour un budget de 130 000 euros. Un programme pluriannuel de renforcement de la TVB messine sera ainsi établi en complémentarité avec la TVB métropolitaine.

En parallèle, la Métropole réalisera un inventaire des zones humides du territoire. La connaissance des sites les plus remarquables, par leurs fonctions hydrologique, biochimique et écologique, mais aussi par leur intérêt paysager, est un enjeu pour leur préservation et mise en valeur dans les différentes politiques sectorielles (GEMAPI, Trame Verte et Bleue, Plan paysage, ...). En fonction de cet état des lieux, des préconisations d'intervention seront définies par la Métropole pour chaque zone humide afin de les préserver ou les restaurer.

Enfin, Metz Métropole poursuit l'objectif de compléter ses travaux sur la Trame Verte et Bleue intercommunale en portant notamment une attention particulière à l'univers de la nuit dans la prise en compte des réseaux écologiques. Elle envisage la définition d'une Trame Noire intercommunale, afin de constituer un corridor sur lequel l'éclairage nocturne est adapté pour limiter l'impact sur la nature, sans entraver la sécurité et le confort des activités humaines. Thématique transversale, la Trame Noire s'inscrit en outre à l'interface des démarches de contribution à la transition énergétique.

La Trame Noire sera appréhendée en plusieurs étapes :

- La réalisation d'un diagnostic de la pollution lumineuse sur l'ensemble de la métropole, afin d'identifier les zones où la pollution lumineuse est importante au point de ne pas permettre le déplacement des espèces ainsi que les corridors sombres que les espèces pourraient utiliser lors de leurs déplacements.
- L'élaboration d'un guide de communication "éclairer mieux" préconisant un type d'éclairage (intensité, spectre, durée, localisation...) selon l'activité des zones concernées permettant une meilleure prise en compte des divers enjeux (biodiversité, économie d'énergie, santé humaine, redécouverte du ciel étoilé...).
- Le lancement d'une étude expérimentale, en association avec la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC), afin d'identifier les corridors de déplacement des chiroptères sur le territoire métropolitain.
- La sensibilisation du public et des autres acteurs du territoire à la Trame Noire, ses différents enjeux et les actions à mener pour son aménagement.

2. Le Mont Saint-Quentin, un espace naturel patrimonial remarquable

Le Mont-Saint-Quentin est le cœur réservoir de biodiversité de la Trame Verte et Bleue et de la Trame Noire Métropolitaine. Culminant à 358 mètres, poumon vert de l'agglomération messine, le site du Mont Saint-Quentin s'étend sur près de 699 hectares sur les Communes de Ban-Saint-Martin, Scy-Chazelles, Lessy, Lorry-lès-Metz, Longeville-lès-Metz et Plappeville. Site classé depuis 1994, il constitue un paysage identitaire pour les habitants, un lieu de haute valeur patrimoniale et un espace nature pour l'agglomération.

Lieu d'histoire, au cœur des conflits franco-allemands du XIXème siècle qui ont changé sa physionomie (édification des forts Diou et Girardin en 1866), il comprend 211 ha d'emprises militaires propriétés de Metz Métropole et un important patrimoine militaire classé aux monuments historiques. Paradoxalement, cet usage a permis de préserver de vastes espaces naturels qui livrent tout leur potentiel écologique.

Réservoir de biodiversité, il fait partie du périmètre Natura 2000 "Pelouses du Pays Messin", remarquable pour sa faune et sa flore : orchidées des pelouses calcaires, chauve-souris, papillons se côtoient dans ce milieu naturel. 11 espèces et 7 habitats protégés à l'échelle européenne font ainsi sa richesse. Au cœur d'une continuité écologique identifiée à l'échelle régionale (Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine), le Mont-Saint-Quentin est également un des lieux à enjeux pour la Trame Verte et Bleue et pour la Trame Noire de Metz Métropole. Le site est particulièrement présent dans les sous-trames thermophile (vignes, vergers, pelouses, prairies) et forestière. Des actions concourant à cette démarche ont déjà été initiées. Depuis 2017, la collectivité a par exemple recours au pâturage ovin pour l'entretien de pelouses calcaires du plateau du Mont-Saint-Quentin.

Le Mont-Saint-Quentin constitue l'un des sites clés de la future trame noire intercommunale : les ouvrages militaires du Mont Saint Quentin, la Casemate de Lorry les Metz, Fort de Plappeville constituent en effet des gîtes à chiroptères. C'est pourquoi la Métropole a initié depuis 2006 la mise en défens d'anciens ouvrages militaires ; des travaux sont prévus en 2019 et 2020 sur le site classé du Mont-Saint-Quentin.

Le Mont-Saint-Quentin constitue un site majeur pour la Métropole de l'écologie urbaine et humaine. L'ambition métropolitaine, affirmée dans le Projet Métropolitain, est de faire du Mont-Saint-Quentin un lieu de respiration, de loisirs et de découverte pour les habitants et les visiteurs du territoire messin. Le site est au cœur d'une volonté de sauvegarde mémorielle de l'histoire militaire messine. En effet, en termes d'architecture, d'histoire, de culture locale, ce patrimoine mérite d'être mis en lumière au bénéfice de tous les habitants. Une mise en réseaux des sites militaires à l'échelle locale pourrait également permettre une

meilleure valorisation touristique. Mais le projet doit également s'assurer de la préservation et de la valorisation des espaces, continuités écologiques et milieux sensibles.

Dans un contexte où s'exprime une certaine envie de "retour à la nature" par les habitants, le contact avec la nature est un facteur déterminant de bien-être. Chaque week-end au sein de la métropole de Metz, 5000 déplacements sont effectués vers des espaces naturels pour se promener ou profiter d'activités sportives, culturelles et associatives. Le Mont-Saint-Quentin est d'ores et déjà investi pour des activités loisirs et sportives, un itinéraire de grande randonnée le traverse par exemple. Toutefois son accessibilité et l'adaptation du site au changement des usages dits de loisirs et touristiques sont à opérer. De même que des aménagements permettant de faciliter la ré-implantation d'activités économiques agricoles (viticulture, maraîchage, arboriculture, pâture...) sur les coteaux.

A ce titre, le Mont-Saint-Quentin constituera un enjeu fort du Plan Paysage consacré par la Métropole aux côtes de Moselle et regroupant 13 communes du territoire d'une richesse paysagère forte. Metz Métropole souhaite ainsi interroger et investir son rapport à la nature et aux paysages dont la richesse singulière mérite d'être au cœur d'un travail collectif d'appropriation, de représentation, de protection, de mise en valeur et de promotion des richesses du territoire. Pour une nouvelle approche des paysages, des partenariats forts avec l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine, l'Agence Inspire Metz et également le Musée de la Cour d'Or sont en cours de définition.

Développer les usages du Mont-Saint-Quentin, qui font l'attractivité et le dynamisme du territoire, tout en les canalisant dans le respect de la nature et du vivre ensemble ; c'est l'ambition que se donne Metz Métropole pour cet espace remarquable.

Elaboré en étroite collaboration avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), ainsi que l'appui éclairé du Conseil de Développement Durable métropolitain, le plan de gestion du site adopté par Metz Métropole révèle un objectif équilibré reposant sur trois principes :

- la préservation et la valorisation des ressources naturelles et des paysages ;
- la mise en découverte du site par la formalisation de 22 km de sentiers et plusieurs points de vue ;
- le maintien et la protection du patrimoine historique militaire datant de la fin XIXème siècle.

Engagé en 2016, le 1er volet du programme d'action du plan de gestion répond à la priorité de mise en sécurité des ouvrages militaires qui doit permettre une nouvelle appropriation sereine et fiable du site par ses usagers pour la fin d'année 2021. En parallèle, et dans le cadre de la gestion de la trame verte et des enjeux écologiques du site classé et Natura 2000, la mise en place d'une gestion forestière et de la chasse est également en cours de réflexion. A ces effets, au regard de la nécessité d'une forme de gouvernance adaptée à la pluralité des interventions de gestion sur le site, Metz Métropole veillera à mettre en place des modalités de collaboration inédites entre collectivités, organismes institutionnels et usagers.

<u>AXE STRUCTURANT :</u>
 # Programme d'action du plan de gestion du Mont Saint Quentin : 2,6 à 3,2 millions d'euros (HT).
 # Mise en œuvre d'actions concrètes de préservation et restauration des trames vertes et bleues : 345 000 € de fonctionnement (TTC) pour la Métropole (dont 200 000 € pour l'inventaire zones humides) et 130 000 € TTC Ville de Metz pour la réalisation de 12 km de trame en 2019.

D. Gérer et valoriser la ressource en eau

1. La reconquête des berges de la Moselle

La Ville de Metz a engagé la reconquête des berges de la rivière Moselle qui traverse le cœur historique de la métropole. Dans un objectif écologique majeur, combiné avec une volonté de rayonnement et d'appropriation, trois secteurs ont été identifiés :

- Un secteur loisirs-sports-équipement, correspondant au plan d'eau et à l'île du Saulcy et comprenant notamment l'Université et Metz Plage.
- Un secteur touristique composé du port de plaisance, du camping municipal ainsi que l'auberge de jeunesse.
- Un troisième secteur avec la partie la plus naturelle à valoriser et à raccrocher à la "ville" au niveau du Fort Moselle.

Le projet de reconquête des berges de la Moselle prend appui sur un Schéma directeur lancé fin 2018 après une concertation large auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires concernés (élus, habitants, services de l'Etat, services techniques, commerçants et associations). Dans ce cadre, des premières vocations et orientations ont été formulées sur l'ensemble des secteurs et des opérations d'aménagement à court et long terme ont été identifiées. De nouveaux usages ont été proposés sur l'ensemble des secteurs ainsi que des opérations permettant de les concrétiser :

- Le développement d'usages sur l'eau tels que des bassins de baignade, hébergements insolites, tyrolienne, terrasses flottantes ;
- Le développement des lieux supports d'animations et d'évènements tels que des guinguettes ;
- La requalification du camping dans une réflexion intégrant l'auberge de jeunesse et la redéfinition d'une centralité sur la Place de France.
- La renaturation des berges, la gestion différenciée, le génie écologique pour restaurer les ripisylves, points d'observation de la faune et flore spécifique des milieux naturels de la Moselle et de ses berges ;
- La mise en lumière et l'installation d'éléments de signalétique renforçant la sécurité et la lisibilité des berges ;
- L'installation d'un belvédère en pointe du plan d'eau de manière à créer un signal fort sur le secteur et profiter d'un point de vue exceptionnel ;

En complément, le schéma a mis en lumière la nécessité de renforcer les liaisons entre les différents secteurs soit en créant de nouveaux franchissements (digue Wadrineau, axe majeur de l'esplanade de la République jusqu'à l'île du Saulcy, liaison Place de France île Chambière), soit en développant les liaisons douces le long des berges, en créant une liaison cyclable au sud de Fort Moselle à partir de la digue Wadrineau, en développant le transport fluvial à énergie durable, et enfin en améliorant les points d'accès PMR aux berges. L'ensemble de cette réflexion a été menée dans une volonté de retourner la ville vers la Moselle et de reintégrer celle-ci dans le fonctionnement urbain. Le schéma intègre et complète le projet de réaménagement de l'ile du Saulcy porté par l'Université de Lorraine.

Fin 2019/début 2020, la conception des premiers aménagements prioritaires sera menée pour engager cette reconquête. Dès 2019, deux projets s'inscriront en préfiguration de l'engagement du programme global d'aménagements : l'installation de guinguettes et terrasses flottantes dans le cadre du parcours nocturne "Pierres numériques" de Constellations 2019 et d'une tyrolienne dans le cadre de "Metz Plage 2019".

AXES STRUCTURANTS :
 # Secteur camping Auberge de Jeunesse : 1 000 000 € en investissement (HT).
 # Secteur plan d'eau : 5 450 000 € en investissement (HT).
 # Secteur Fort Moselle : 4 000 000 € en investissement (HT).

2. La préservation de la qualité de la ressource en eau du territoire – bassin versant du Rupt de Mad et lac de Madine

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM), dont les membres sont Metz Métropole, la Communauté de communes Rives de Moselle et la Communauté de communes du Haut Chemin Pays de Pange, est en charge de la production et de la distribution d'eau potable sur le territoire de 25 communes, dont Metz, représentant une population de 190 000 habitants. Par ailleurs, le SERM alimente également plusieurs autres réseaux de la vallée de la Moselle. Au total, une population de 400 000 habitants est directement ou indirectement desservie par ce Syndicat qui est le plus important de Lorraine. Les eaux de la Moselle étant massivement polluées par des chlorures d'origine industrielle, l'approvisionnement en eau potable de la population desservie par le SERM est principalement assuré par le captage, à Arnaville, des eaux superficielles du bassin versant du Rupt de Mad, dont le lac de Madine assure le soutien d'étiage

Depuis plus de vingt ans, des actions sont menées dans le cadre de la démarche AGRIMIEUX et du contrat de rivière Rupt de Mad, afin d'améliorer la qualité de l'eau brute par la diminution de l'utilisation de fertilisants et de pesticides en agriculture. Mais depuis l'automne 2016, de fortes teneurs en nitrates et pesticides, dépassant les seuils autorisés, sont relevées dans la rivière, fragilisant d'autant l'approvisionnement en eau potable. Pour pallier ces pics, le SERM s'est vu contraint d'utiliser ponctuellement en mitigeage, les eaux de la Moselle, afin de produire une eau respectant les seuils de potabilité. Par ailleurs, la Région Grand Est observe que le potentiel touristique du lac de Madine est également impacté par cette présence des nitrates qui favorise une croissance excessive des végétaux aquatiques en période chaude, nuisant à la navigation des bateaux de plaisance.

Face à la récurrence de ces évènements de pollution, liés à un développement des pratiques agricoles sur le bassin versant du Rupt de Mad, le Syndicat des Eaux de la Région Messine est dans l'obligation de trouver des solutions pour préserver durablement la qualité de l'eau potable qu'il distribue Les démarches en cours (Agri-mieux et Atelier des Territoires en particulier) doivent permettre de déboucher sur des pratiques agricoles vertueuses et pérennes, et de sécuriser durablement les impacts sanitaires et touristiques par un plan de gestion contractuel et engageant l'ensemble des acteurs du territoire. L'objectif est de poursuivre les démarches partenariales et volontaires actuellement en cours, de soutenir les pratiques agricoles compatibles avec ces enjeux majeurs du territoire, et d'en faire un marqueur qualitatif fort, permettant également le développement de débouchés économiquement pertinents.

<u>AXES STRUCTURANTS</u> : coûts à définir
 # Acquisition de foncier agricole
 # Plan de gestion des milieux
 # Structuration des filières avales de la production agricole

2. Dispositions d'application

1. Portée du présent contrat

Les partenaires s'accordent sur une série d'objectifs communs, concrétisés par des actions et des initiatives décrites dans le présent contrat de partenariat et qui pourront recevoir, le cas échéant, un soutien financier de la Région, selon les priorités identifiées, par chacune des parties.

Les financements d'ores et déjà apportés par la Région sont - lorsque le dossier a déjà fait l'objet d'une instruction ou d'un engagement de principe - précisés dans les développements qui précèdent et dans le tableau financier récapitulatif annexé.

De nombreuses initiatives sont par ailleurs susceptibles d'être examinées et prises en compte en fonction de leur consistance au titre des dispositifs régionaux de droit commun, dans la limite des crédits votés et disponibles sur l'exercice de référence et sous réserve d'une décision favorable de l'assemblée régionale.

Certains projets évoqués dans ce contrat, pour certains structurants et majeurs, ne sont pas encore en état d'être présentés techniquement par la Métropole et la Ville à la Région. Celle-ci s'engage néanmoins, sur le principe, à les instruire le moment venu, dans la mesure où ils sont de nature à renforcer la dimension métropolitaine et structurent l'action ainsi que le territoire de la Région Grand Est. Celle-ci pourra enfin étudier des projets structurants futurs complémentaires de la Métropole et de la Ville, de rayonnement national, transfrontalier ou régional.

En tout état de cause, la signature du présent contrat, y compris ses annexes, ne constitue en aucun cas un engagement financier liant pour l'avenir la Région Grand Est (hormis le cas des dossiers pour lesquels un financement aurait d'ores et déjà été voté par l'assemblée régionale).

Il appartient, en tout état de cause, à la Métropole et à la Ville de déposer pour ceux qui les concernent, pour chaque projet, un dossier de demande de subvention dans les délais et selon les formes requises par les règlements régionaux. Les dossiers concernés feront ensuite l'objet d'une instruction par les services régionaux et seront soumis, au final, à l'appréciation de l'assemblée régionale qui décidera, le cas échéant, d'un éventuel soutien régional.

2. Durée d'application du présent contrat

Il est convenu entre les parties que la durée du présent Contrat porte sur la période 2019 – 2021.

Compte tenu de la nature de certains projets particulièrement structurants et dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années, les parties se concerteront le moment venu sur l'opportunité éventuelle d'envisager la poursuite ou le renouvellement de ce partenariat, à la diligence de l'une ou l'autre partie.

3. Des modalités de suivi et de gouvernance

Il est convenu de créer un comité de pilotage constitué paritairement d'élus des collectivités partenaires. Il se réunira une fois par an, en amont du vote du budget de l'année suivante, dans l'objectif de faire le point sur les actions soutenues et celles à engager.

De manière complémentaire, un comité technique de suivi est constitué. Il se réunira au moins une fois par an. Il sera composé des directeurs généraux et des collaborateurs désignés par chacun des partenaires signataires. Ce comité technique établira un rapport d'avancement annuel qui sera soumis au comité de pilotage.

Un référent permanent est désigné dans chacune des collectivités afin d'assurer un suivi permanent du contrat.

4. De la communication

Chacune des parties pourra communiquer sur la signature du contrat.

La Métropole, la Ville ou le porteur de projet bénéficiaire des dispositions du contrat s'engagent à faire connaître l'appui apporté par la Région Grand Est, en utilisant la charte graphique et les modalités d'utilisation correspondantes définies par celle-ci.

Pour toutes les opérations d'investissement ou portant sur la réalisation des projets mentionnés au titre du présent contrat, les panneaux de chantier, les plaques commémoratives ou la réalisation de publications ou de toute autre action de communication ou de promotion doivent obligatoirement mentionner le concours financier de la Région.

Fait en trois exemplaires originaux à Metz, le

Pour Metz Métropole
Son Président

Pour la Région Grand Est
Son Président

Pour la Ville de Metz
Son Maire